



JOURNAL DES DEBATS

739

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 20 – 2022

Séance

du mercredi 14 décembre 2022

Présidence : Brigitte Favre (UDC), présidente

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Election de trois membres permanents à la Conférence interparlementaire de la Suisse du Nord-Ouest (CINO)
4. Motion no 1435
Introduction de la motion populaire. Pauline Godat (VERT-E-S)
5. Intervention en matière fédérale no 7
Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe. Fabrice Macquat (PS)
6. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2023
26. Résolution no 218
Soutien aux Iraniennes et aux Iraniens dans leur lutte pour la liberté. Leïla Hanini (PS)

(La séance est ouverte à 8.35 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

La présidente : J'ouvre la dixième et dernière séance de l'année 2022 de notre Parlement cantonal.

« Etre innovante, flexible, agile, réactive, connaître ses dossiers parfaitement, c'est ça être ministre dans le canton du Jura, ça forge le caractère et ça développe plein de capacités », fin de citation. « Je suis une femme de terrain et de dossiers », fin de citation.

Quel est son secret de réussite ? Lise Bailat, journaliste jurassienne, a tenté une explication dans le journal Tages-Anzeiger du 7 décembre 2022. « Sie verkörpert diesen Charakter, den man den Jurassierinnen und Jurassiem allgemein oft zuschreibt: dass sie nicht immer einfach sind, aber energisch und ausdauernd. Sie glauben daran, das Unmögliche möglich zu machen. Dass die Dinge nicht so kompliziert sind wie sie scheinen mögen ».

Elle incarne ce caractère souvent attribué aux Juras-siennes et Jurassiens, qu'ils ne sont pas toujours faciles mais énergiques et persévérants. Ils sont convaincus de pouvoir rendre possible l'impossible. Que les choses ne sont pas aussi compliquées qu'elles le paraissent. C'est avec ces citations, les deux premières autodescriptives provenant de son site internet et la troisième tirée d'une interview dans un journal zurichois qui s'est donné la peine de chercher les informations chez une personne qui connaît bien notre canton, que j'aimerais, avec beaucoup d'émotion et de respect, féliciter, au nom du Parlement jurassien, Madame Elisabeth Baume-Schneider pour son élection au Conseil fédéral. Merci Elisabeth de rendre le rêve de tant de Juras-siennes et Jurassiens réalité et d'être en particulier un exemple pour toutes les jeunes et moins jeunes filles et femmes de ce canton. Vive Elisabeth, vive le Jura ! *(Applaudissements.)*

Vous avez sûrement remarqué que ma voix est particulièrement fragile aujourd'hui. Je ne pouvais plus prononcer un seul mot il y a deux jours et je suis très heureuse qu'elle soit revenue pour les journées d'aujourd'hui, de demain et après-demain et j'espère qu'elle ne me lâchera pas. D'ailleurs, les collègues de mon groupe parlementaire m'ont incité à bien frictionner le cou pour être en forme aujourd'hui. Je vais donc me concentrer sur l'essentiel lors de mes communications pour ne pas perdre la voix au cours de cette journée. L'essentiel est bien sûr l'élection de notre conseillère fédérale mais également le travail et le fonctionnement de toutes les institutions étatiques et privées, sociétés et acteurs culturels et sportifs de ce canton tout au long de l'année.

Les différentes manifestations et réunions auxquelles j'ai eu le plaisir d'assister étaient aussi variées que le travail respectif de leur organisation, organisatrices et organisateurs,

et j'aimerais profiter de cette tribune pour remercier chacune et chacun pour l'excellent accueil qui m'a été réservé tout au long de l'année mais surtout pour leur enthousiasme et leur engagement, bien souvent sans compter les heures. J'avais énormément de plaisir à côtoyer tout ce monde, merci infiniment de m'avoir permis de vivre cette expérience unique et enrichissante.

Concernant le point 6 de notre ordre du jour, le traitement du budget, si vous souhaitez déposer d'autres propositions d'amendements, merci de nous les transmettre en indiquant la rubrique et la proposition d'ici la fin des questions orales. En principe, nous allons siéger vendredi matin le 16 décembre, mais selon l'avance que l'on fera aujourd'hui il est possible que l'on adapte l'heure du début de la séance de vendredi matin. Je ferai la communication à la fin de la journée. Je termine ce point des communications.

2. Questions orales

La présidente : Il est 08.41 heures et pour la première question orale, je passe la parole à Madame la députée Leïla Hanini.

Accueil des réfugiés dans la halle polyvalente de la caserne de Bure

Mme Leïla Hanini (PS) : Fin novembre, Le Courrier faisait état des conditions précaires dans lesquelles les requérants d'asile étaient hébergés dans la halle polyvalente militaire de Bure. Des témoignages relevaient notamment l'absence d'intimité et, pire encore, l'absence de suivi médical et des cas de gale parmi la population du centre. Le 1^{er} décembre, le Quotidien Jurassien interrogeait le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) qui réfutait les éléments précités, pourtant relevés par une journaliste et plusieurs témoins à l'intérieur du centre.

Bien entendu, la compétence de gestion du centre est fédérale. Du côté de l'accueil, sous responsabilité jurassienne, l'AJAM a toujours effectué un travail remarquable. Néanmoins, ce qu'il se passe dans le centre ouvert à Bure se passe sur notre territoire. En sachant que la vague d'arrivées des requérants d'asile n'est de loin pas terminée, il est légitime de s'inquiéter d'autant plus de la situation de Bure qui n'ira pas en s'améliorant. Le Gouvernement peut-il nous dire s'il s'est entretenu avec le SEM et comment il apprécie la situation ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : En préambule, il est peut-être opportun de rappeler que la situation que nous vivons depuis une dizaine de mois au niveau de l'asile est très lourde et très engageante. En effet, depuis la Deuxième Guerre mondiale, les flux n'ont jamais été aussi importants, ce qui met bien évidemment le dispositif général d'accueil des migrants dans une très grande tension. Dans ce contexte, la Confédération et les cantons recherchent des solutions pour faire face à cette situation, solutions qui peuvent parfois bien évidemment soulever des questions. Le récent article paru dans Le Courrier et qui fait référence à une situation se déroulant sur notre territoire cantonal a bien sûr interrogé le Gouvernement jurassien. Mais, comme vous l'avez très justement mentionné, Madame la Députée, le Secrétariat d'Etat aux migrations est le seul compétent en la matière pour l'exploitation de la halle

polyvalente de la caserne de Bure, puisqu'il s'agit d'un centre fédéral, et les services cantonaux ne sont pas du tout impliqués.

A la lecture de l'article, j'ai toutefois contacté la secrétaire d'Etat aux migrations, Madame Schraner Burgener, pour, d'une part, l'informer du contenu de cet article et, d'autre part, lui demander de voir ce qui pouvait éventuellement être fait pour améliorer la situation. Depuis lors et selon les informations que j'ai eues dernièrement, je sais que le Secrétariat d'Etat aux migrations a écrit au journal Le Courrier pour donner des indications détaillées et des précisions par rapport à ce qui était indiqué, parfois de manière erronée dans l'article.

A ce stade, je ne peux malheureusement pas vous donner d'informations complémentaires, si ce n'est bien sûr de regretter les conditions parfois difficiles dans lesquelles certaines personnes migrantes sont accueillies. Enfin, je vous encourage, Madame la Députée, à vous adresser au SEM si d'aventure vous souhaitiez des informations supplémentaires concernant la situation qui prévaut à Bure où, à ce jour, il n'y a plus que 23 réfugiés qui sont accueillis dans cette halle.

Mme Leïla Hanini (PS) : Je suis satisfaite.

Etat de situation concernant les discussions au sujet du transfert de Moutier

M. Christophe Schaffter (CS-POP) : Les séances de la toute récente commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier ont toutes été annulées en cette fin d'année. Pratiquement au même moment, nous apprenions par un article paru dans le Blick samedi dernier que des désaccords sont intervenus avec le canton de Berne au sujet de la péréquation financière et qu'un éventuel arbitrage de la Confédération pourrait être nécessaire. Le Gouvernement peut-il nous informer sur ce qu'il en est réellement ?

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur, présidente de la Délégation aux affaires jurassiennes : Les discussions sur le Concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura pour le transfert de la commune de Moutier sont bien avancées. Le transfert de Moutier est toujours prévu le 1^{er} janvier 2026, comme annoncé depuis plusieurs mois. Le calendrier détaillé pour y parvenir comprend encore plusieurs étapes importantes, notamment la fin des négociations, les décisions des deux gouvernements, une phase de consultation, une transmission au Parlement des deux cantons pour adoption, une votation populaire simultanée entre les deux cantons et l'approbation par l'Assemblée fédérale. C'est donc un calendrier ambitieux qui évolue régulièrement dans ces étapes intermédiaires.

Les négociations entre les deux cantons ont abordé de nombreux thèmes, certains étant déjà réglés, d'autres encore en discussion. Certains thèmes peuvent également impliquer la Confédération, ce qui peut avoir une influence sur le calendrier des deux cantons.

Un léger décalage des étapes internes s'annonce actuellement, raison pour laquelle les séances de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier ont en effet été annulées mais, je vous rassure, vous avez dit qu'elles ont toutes été annulées, il n'y en a que deux qui ont été annulées.

Le calendrier initial prévoyait cependant une certaine marge de manœuvre. A ce stade, il n'y a pas lieu de nourrir une quelconque inquiétude quant à un report éventuel du transfert ou un retard dans le processus. Dans ces conditions, il s'avère que la phase de consultation initialement prévue en janvier 2023 sera vraisemblablement reportée de quelques semaines, de même que les débats au Parlement jurassien et au Grand Conseil bernois qui pourraient être décalés de la session de septembre à celle de décembre 2023.

Concernant le désaccord avec le canton de Berne auquel vous faites allusion, Monsieur le Député, comme vous le savez, le contenu détaillé des négociations entre les deux gouvernements et leur calendrier sont strictement confidentiels. La question de la péréquation financière fait en effet partie des nombreux thèmes abordés. Il est toutefois trop tôt pour donner davantage de détails à ce sujet et il convient d'attendre les décisions des deux gouvernements. Conformément à la feuille de route signée en 2021, les négociations en vue du transfert de la commune de Moutier sont préparées et coordonnées par les deux délégations désignées par les gouvernements. Les échanges y sont de qualité, bien évidemment orientés pour trouver les meilleures solutions qui permettront aux populations des deux cantons de valider le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026.

M. Christophe Schaffter (CS-POP) : Je suis satisfait.

Santé mentale des jeunes et hausse des hospitalisations

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : L'Office fédéral de la statistique l'a annoncé lundi dernier, les hospitalisations des jeunes filles de 10 à 24 ans pour des troubles mentaux et du comportement a bondi de 26% entre 2020 et 2021. Elle a même atteint jusqu'à 52%. L'augmentation a été plus contenue du côté masculin. Ces hospitalisations de jeunes de 10 à 24 ans sont essentiellement dues à des lésions auto-infligées ou tentatives de suicide. Les jeunes femmes sont davantage concernées puisque 70% de ces hospitalisations concernent des patients de sexe féminin.

Ces chiffres, qui montrent que les troubles dépressifs sont en forte hausse chez les jeunes, sont extrêmement inquiétants et ils interpellent. La pandémie de la COVID-19 a laissé des traces et cela doit rester au cœur des préoccupations. Le Gouvernement entend-il réagir à ces chiffres par une politique exclusive à la santé mentale des jeunes ? Je le remercie pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Madame la Députée, nous avons déjà, dans le canton du Jura mais pas seulement, une politique exclusive au niveau psychiatrique pour les enfants et adolescents, c'est le CMPEA. Nous avons également un hôpital, l'UHP à Moutier, nous avons des structures, hôpital de jour, pour accueillir justement des adolescents. Nous allons, dans le nouveau projet de Porrentruy, à l'ancienne Migros, ouvrir un groupe supplémentaire pour adolescents qui n'existe pas en hôpital de jour. Mais évidemment nous sommes conscients de l'évolution des besoins au niveau des adolescents, notamment, comme vous l'avez mentionné, au niveau psychiatrique. Nous avons déjà réagi durant la pandémie avec tout un volet de prévention que nous avons donné dans le cadre

du programme pluriannuel à la Fondation O₂. Dans le budget que vous aurez à discuter ce matin, il y a 50'000 francs supplémentaires pour encore accentuer ce volet de prévention. Nous avons mené également diverses actions durant le semi-confinement en lien avec ce sujet, également tenu différentes conférences tout public qui s'adressent également aux parents, projection de films, table ronde, tout ceci dans le cadre de la prévention. Nous avons un problème, mais ce n'est pas unique dans le canton du Jura, bien sûr de ressources, de main-d'œuvre dans ce cadre-là.

Vous avez vu certainement ces dernières semaines un certain nombre de publications pour rechercher des psychologues dans le canton du Jura. Nous avons un taux de couverture à peu près de 92% dans le canton du Jura, c'est dans la moyenne suisse. Ce n'est pas dans les meilleurs, mais ce n'est pas dans les plus mauvais. Certains cantons, en Suisse alémanique notamment, ont des couvertures à peu près de 40% des besoins. On travaille à cela.

On espère également que les réflexions en cours sur la restructuration du Centre médico-psychologique vont également permettre de dégager davantage de ressources pour mieux prendre en compte les besoins actuels qui sont croissants.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Je suis satisfaite.

Utilisation des trottinettes électriques et respect des règles de circulation

M. Yves Gigon (UDC) : L'utilisation des trottinettes électriques est soumise à plusieurs règles, parmi lesquelles permis G ou entre 14 et 16 ans, interdiction de rouler en dessous de 14 ans et interdiction de circuler sur les trottoirs notamment. Face à la méconnaissance de ces règles, certains cantons et certaines villes ont mené des actions spéciales de contrôles avec de nombreuses infractions constatées et des amendes à la clé. Dans le Jura aussi, les trottinettes électriques posent des problèmes importants et il n'est pas rare qu'elles circulent notamment sur les trottoirs. Ma question au Gouvernement est la suivante : A l'instar d'autres villes ou cantons, est-ce que le Jura mène ou compte mener des actions particulières pour faire respecter la loi en la matière ?

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : Monsieur le Député, comme vous le mentionnez très justement, les trottinettes électriques sont de plus en plus nombreuses à rouler sur les routes de notre région mais ce n'est rien ou si peu en comparaison de ce que l'on peut observer dans les grandes villes. En ce qui concerne le canton du Jura, à ce jour, la Police cantonale n'a pas constaté d'augmentation significative du nombre d'accidents ou d'infractions impliquant de tels engins. Sept accidents ont été relevés en 2021 et trois en 2022 jusqu'à ce jour. Quelques jeunes ont été dénoncés pour la conduite de trottinettes électriques sans avoir l'âge le permettant. La Police cantonale donne une information régulière aux jeunes dans le cadre des cours d'éducation routière, mais il faut toutefois constater que la législation entourant leur utilisation reste encore largement méconnue, ce qui pourrait expliquer une partie des incidents que vous avez mentionnés.

En cette période de Noël durant laquelle on cherche des idées de cadeaux, je profite ici de rappeler que les condi-

tions d'utilisation des trottinettes électriques sont les suivantes : vous avez mentionné 14 ans et le permis de cyclo-moteur ou de tracteur ou alors 16 ans, rouler sur la route et non sur les trottoirs, la trottinette doit être équipée de feux et avoir une vitesse maximale de 20 km/h, et en principe on doit être seul sur l'engin. Et finalement, le port du casque est aussi bien évidemment recommandé. Concernant les actions particulières que pourrait ou que devra mener la police, je peux vous indiquer ici qu'une campagne de prévention et d'information est envisagée au niveau romand au début de l'année 2023.

M. Yves Gigon (UDC) : Je suis satisfait.

Fuites de données numériques

M. Vincent Hennin (PCSI) : La direction de la justice zurichoise est sur la sellette depuis qu'une information de fuite de données extrêmement sensibles a été relayée par les médias. Une négligence concernant le débarras de disques durs serait à l'origine de ce scandale. Des répertoires avec des numéros de téléphones portables de policiers cantonaux, des adresses privées des collaborateurs, des plans de bâtiments et même des expertises psychiatriques d'accusés se sont ainsi retrouvés dans la nature.

Ce n'est pas nouveau, les supports de ces données doivent être éliminés de manière professionnelle et certifiée. D'où ma question au Gouvernement : Dans notre canton, quels moyens nous garantissent d'être à l'abri d'actes de malveillance lors d'élimination de supports de données sensibles collectées numériquement ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, des moyens sont mis en œuvre mais ils ne permettent pas de garantir totalement la sécurité. Par contre, tous les moyens possibles sont mis en œuvre, notamment au travers déjà des postes de travail qui sont pour la plupart virtualisés. Cela veut dire que sur un poste virtualisé il n'y a plus de disque dur, toutes les données sont dans les services centraux et, à ce niveau-là, c'est un risque qui n'existe pas. Au niveau des ordinateurs portables, dans lesquels il y a un disque dur, là effectivement il y a des mesures assez fortes à prendre. Tout d'abord, les disques durs sont tous chiffrés, ça veut dire qu'en cas de vol ou de perte, la personne qui récupérerait l'ordinateur ne peut, en théorie, rien en faire puisque toutes les données sont chiffrées.

Lorsque l'ordinateur portable est en fin de vie, il est détruit selon une procédure très stricte, avec bien évidemment une société spécialisée qui certifie que le disque dur a été détruit. Les données sensibles au niveau des recommandations internes de l'Etat doivent être stockées sur des serveurs centraux et non pas sur le disque dur, encore une mesure qui permet d'éviter un éventuel problème.

Mais ceci n'empêche pas qu'une négligence humaine pourrait un jour causer un problème à l'Etat. C'est là que nous travaillons, avec le Service de l'informatique, pour sensibiliser en permanence les utilisateurs à tous les risques inhérents à l'utilisation d'outils informatiques et nous espérons ainsi ne jamais avoir à faire face à un problème tel que vous l'avez évoqué.

L'Etat ne peut qu'inciter les communes ainsi que les sociétés paraétatiques à prendre les mêmes mesures, voire même d'autres mesures, puisque nous savons que dans les

communes et dans certaines institutions paraétatiques il y a également des données sensibles. Là également, un appel a été lancé à toutes ces entités pour qu'elles prennent toutes les mesures possibles garantissant la sécurité informatique des données. Voilà, Monsieur le Député, les éléments que je peux vous donner comme information.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Je suis satisfait.

Manque d'atteignabilité par téléphone des services de l'administration

M. Didier Spies (UDC) : Il est régulièrement très difficile d'atteindre un collaborateur ou un service cantonal par téléphone. Je travaille dans le privé et, pour notre entreprise, l'organisation pour être atteint est très claire.

Un service est important et il est surtout un signe de qualité. Avec les nouveaux moyens de téléphonie, il faut que l'appel à un collaborateur qui n'est pas à sa place de travail arrive au secrétariat. Quand des lignes téléphoniques sont occupées, il faut une déviation automatique au secrétariat ou sur une boîte vocale, avec un délai de rappel rapide, en règle générale durant la journée du collaborateur cantonal au citoyen. Une absence de longue durée d'un collaborateur doit être réglée rapidement. Quand un appel arrive sur sa ligne et que rien ne se passe durant plusieurs jours et qu'en utilisant un autre moyen pour atteindre quelqu'un du service, la réponse est que le collaborateur est absent pour une longue durée. D'où ma question au Gouvernement : Pourquoi, après plusieurs interventions ici au Parlement, cela ne s'améliore pas ?

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, votre question évoque une liste de mesures qui sont prises dans une entreprise tierce, une entreprise privée. A l'Etat, nous avons également des procédures en place qui permettent de répondre aux demandes des citoyens, des entreprises, mais par différents biais. La première priorité est que nous essayons de promouvoir l'utilisation du Guichet virtuel pour les interactions qui existent déjà sur le Guichet virtuel. Il y en a plus de 100 qui sont disponibles et c'est un premier moyen qui permet à toute entité d'atteindre l'Etat 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Dans le descriptif que vous avez fait par rapport à l'entreprise exemplaire que vous citez, je n'ai pas senti que c'était le cas de pouvoir être atteint et de pouvoir répondre à une requête 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ensuite, il y a d'autres moyens de communiquer avec l'Etat : le téléphone, également le courrier électronique, via les adresses qui sont spécifiées sur le site Internet du Canton. Et là, effectivement, nous avons certaines directives en place qui permettent d'organiser la réponse qui doit être donnée au citoyen. Si c'est par téléphone, soit la personne peut répondre, si elle n'est pas là, cela doit être dévié ou envoyé sur un répondeur auquel il faut donner suite rapidement, et même chose par courrier électronique. Un courrier électronique doit avoir au minimum un accusé de réception qui doit suivre et, en fonction de la demande de l'information, une suite est donnée.

Voilà ce qui est mis en place, qui devrait fonctionner. Vous semblez évoquer des éléments qui vous font penser que ça ne fonctionne pas, alors très volontiers, le Gouvernement prend vos exemples après la séance des questions orales pour voir si une mesure d'amélioration peut encore

être mise en œuvre.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

3. Election de trois membres permanents à la Conférence interparlementaire de la Suisse du Nord-Ouest (CINO)

La présidente : Lors de sa dernière séance du mercredi 23 novembre 2022, le Parlement a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la CINO. Selon l'article 2 de la convention, la délégation de chaque canton est constituée de la présidence et de la première vice-présidence du Parlement cantonal ainsi que de trois membres permanents que nous allons élire aujourd'hui.

La commission des affaires extérieures et de la formation propose les candidatures de Madame Géraldine Beuchat et Messieurs Pierre Chételat et Claude Gerber. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, conformément à l'article 78, alinéa 9, de notre règlement, ainsi que l'article 2 de la convention de la CINO, Madame Géraldine Beuchat, Monsieur Pierre Chételat et Monsieur Claude Gerber sont élus tacitement membres permanents à la Conférence interparlementaire de la Suisse du Nord-Ouest. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir au sein de cette conférence.

4. Motion no 1435

Introduction de la motion populaire Pauline Godat (VERT-E-S)

Depuis des décennies, le taux de participation aux votations fédérales stagne autour de 45%. Au niveau jurassien, ce chiffre est même un peu plus faible, autour de 40%. Différentes hypothèses expliquent ce taux de participation bas : manque d'intérêt ou manque de compréhension des objets en question, obstacle de devoir se rendre aux urnes ou de voter par correspondance, méfiance envers les autorités politiques et enfin lenteur du système. En particulier, la classe d'âge des 18-25 ans est peu représentée chez les votant-es.

Outre l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans et le renforcement de l'éducation civique à l'école (sujets discutés dans d'autres interventions), une autre solution consisterait à introduire la motion populaire en complément aux outils démocratiques existants.

La motion populaire a été discutée dans certains législatifs des trois niveaux politiques :

- au niveau fédéral, une motion demandant l'introduction de la motion populaire déposée au Conseil des Etats en 2012 par l'UDC Thomas Minder a été refusée ;
- au niveau cantonal, plusieurs cantons ont adopté cet outil depuis plusieurs années. En Suisse alémanique, Soleure, Schaffhouse et Obwald ont déjà fait le pas. A Obwald, un texte déposé par un seul citoyen doit être débattu par le parlement cantonal. Côté romand, Fribourg et Neuchâtel bénéficient de la motion populaire à satisfaction. Le canton de Vaud, lui, l'a refusée ;
- au niveau communal, le Conseil de Ville de Delémont a accepté un postulat demandant une étude sur le sujet en 2019. De nombreuses autres communes l'utilisent dans plusieurs cantons.

Ce nouvel outil démocratique se situerait entre l'initiative cantonale et la pétition : plus rapide et léger que l'initiative, il est plus contraignant que la pétition, qui peut être classée sans suite. L'introduction de la motion populaire est relativement simple. Si le canton de Fribourg exige 300 signatures et celui de Neuchâtel 100 paraphes, nous proposons pour le Jura, plus faiblement peuplé, une exigence de 50 signatures.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement de proposer une modification de la Constitution cantonale, de la loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978 et de la loi d'organisation du Parlement pour y ajouter l'instrument de la motion populaire.

Mme Pauline Godat (VERT-E-S) : Taux de participation aux votations et aux élections en berne, difficultés à trouver des candidats pour différents mandats, élus qui refusent leur élection, manque d'intérêt pour la chose publique, bref, notre démocratie montre certains signes d'essoufflement. On peut faire toutes sortes d'hypothèses sur les raisons de ce désintérêt et sur les pistes possibles pour y remédier. La motion populaire en est une qui mérite, à mon avis, qu'on s'y intéresse particulièrement. La motion populaire n'a pas passé la rampe au niveau fédéral, le Conseil fédéral estimant que ce nouvel instrument affaiblirait les outils de l'initiative et de la pétition.

Cependant, la motion populaire existe dans plusieurs cantons et dans de nombreuses communes suisses alémaniques et fait son entrée dans les communes romandes également. A Neuchâtel, la motion populaire est utilisée depuis 2000, donc dans le canton de Neuchâtel lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale et sur l'impulsion d'un député. Depuis lors, ce sont 71 motions populaires qui ont été déposées, dont 30 acceptées et 36 refusées. Ce sont entre trois et quatre motions populaires qui arrivent chaque année sur le pupitre des parlementaires. Dans le canton de Fribourg, même cas de figure, la nouvelle Constitution cantonale de 2007 prévoit nouvellement la motion populaire. Par contre, le Grand Conseil est plus sévère qu'à Neuchâtel avec les idées proposées. Sur 23 motions populaires déposées depuis 2012, 13 ont été refusées contre deux, qui ont été transférées au Conseil d'Etat, trois qui ont été acceptées et trois auxquelles suite a été donnée. Quant au canton de Vaud, pour finir le tour de la Suisse romande, il a refusé ce nouvel instrument avec comme principal argument qu'il n'était pas nécessaire.

Mais à quoi ressemble exactement cet outil de la motion populaire ? Une motion populaire est déposée par un groupe de citoyennes et de citoyens. Elle doit être traitée par le Parlement de la même manière que si elle avait été déposée par un de ses membres. La seule différence est que les auteurs ne sont pas présents lorsqu'elle est discutée. Quant aux signataires, Fribourg a, par exemple, décidé de fixer des règles plus souples en matière de vérification des signatures que pour une initiative ou un référendum afin de ne pas alourdir le travail du secrétariat du Grand Conseil. La motion populaire est donc complémentaire aux deux outils existants que sont la pétition et l'initiative populaire, plus contraignante que la pétition qui peut être classée sans suite et moins lourde à la mise en œuvre que l'initiative qui nécessite souvent un comité et qui s'étale sur une plus longue période.

Un des grands avantages de la motion populaire est de donner voix au chapitre à la population directement, sans passer par les parlementaires qu'elle n'a peut-être pas élus

et de mettre sur la table des sujets qui ne seraient pas suffisamment mis en avant par les partis politiques. Celles et ceux qui la soutiennent soulignent la problématique de la représentativité des élus entre le faible taux de participation aux élections pour élire, par exemple les grands conseils ou les parlements, et la faible représentativité des élus en termes de profession de milieu social par exemple. Comme le disait Monsieur Dolivo, député qui l'a proposé dans le canton de Vaud, je cite : « L'intérêt c'est de faire émerger des propositions qui émanent de la société civile sans passer par une courroie politique qui colore forcément les débats », fin de citation.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de motions populaires déposées dans les cantons cités précédemment. A Neuchâtel, par exemple, on a déposé une motion populaire qui prévoyait un moratoire sur le déménagement annoncé de La Chrysalide, centre de soins palliatifs dans lequel les Chaux-de-Fonniers ont voulu absolument maintenir ce centre dans leur ville. Une autre motion pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion scolaire pour les élèves en difficulté, ou encore contre la vidéosurveillance des examens à l'Université de Neuchâtel. Quelques exemples à Fribourg : pour la protection des lanceuses et des lanceurs d'alerte, pour la promotion de l'agriculture fribourgeoise dans nos écoles, pour décharger administrativement les entreprises formatrices. Et encore quelques exemples à Schaffhouse, après j'arrête mon tour d'horizon : de meilleures conditions de travail pour le personnel soignant, la gratuité des transports publics pour les moins de 16 ans ou encore pour la possibilité de signer des initiatives et des référendums de manière électronique.

Comme cela se voit grâce aux quelques exemples donnés ici, une large palette de thèmes est abordée par les citoyens de tous bords politiques où justement parfois peu politisés. Cet outil permet d'attirer l'attention sur des problèmes ou des sujets plus locaux ou qui concernent parfois des minorités, permettant ainsi d'améliorer l'accessibilité aux débats politiques, à des problématiques qui pourraient sinon passer sous le radar.

Le Gouvernement partage nos propos sur le faible taux de participation politique mais craint que la mise en place de ce nouvel outil démocratique n'atteigne pas son but et qu'il soit lourd. Le fait que la motion populaire ait été refusée au niveau fédéral et dans le canton de Vaud ne prouve pas que cet outil rate sa cible. Quant à la lourdeur de la mise en place de ce nouvel instrument, il s'agit de modifier la Constitution cantonale ainsi que deux lois, celles sur les droits politiques et la loi d'organisation du Parlement. Une fois l'outil en place, par contre, l'expérience des cantons l'utilisant depuis plusieurs années montre que ce n'est pas spécialement lourd et que le Parlement n'est pas débordé par les motions populaires déposées. On pourra d'ailleurs s'inspirer de l'expérience de ces cantons pour ne pas devoir réinventer la roue à la sauce jurassienne.

Quant à la configuration territoriale et politique du Jura, nous sommes d'avis que, comme dans tous les autres cantons, il est possible de contacter un parlementaire pour lui suggérer une intervention, mais qu'une proposition émanant de quelques citoyens et soutenue par plusieurs dizaines ou centaines de personnes a un poids politique en tout cas aussi important qu'une motion standard déposée par un parlementaire et une portée symbolique forte. En bref, nous avons ici l'occasion d'améliorer la participation citoyenne et

ainsi de faire un pas de plus vers une démocratie plus participative. Je vous invite donc vivement à soutenir ce texte.

M. David Eray, président du Gouvernement : La Constitution cantonale spécifie les droits politiques accordés aux Jurassiennes et aux Jurassiens, à savoir l'initiative populaire cantonale, le référendum obligatoire, le référendum facultatif, le référendum sur une décision du Parlement et le droit de pétition. Depuis l'entrée en souveraineté, les Jurassiens ont lancé 41 initiatives populaires cantonales, 16 référendums facultatifs et 93 pétitions. Ces instruments issus de la démocratie directe sont les piliers de notre système politique.

La motion demande l'introduction d'un nouveau droit populaire, la motion populaire, qui nécessiterait une modification constitutionnelle. La motion populaire cantonale serait traitée selon la même procédure qu'une motion parlementaire, à la différence qu'elle ne serait pas déposée par un député mais introduite par un certain nombre de citoyens ayant le droit de vote en matière cantonale. Elle aurait la même portée que la motion parlementaire qui a pour but d'obliger le Gouvernement à présenter un projet de dispositions constitutionnelles, de lois ou de décrets, ou lui donne des instructions impératives au sujet de mesures à prendre ou de dispositions à soumettre.

La motion populaire existe déjà dans divers cantons et communes de Suisse. Le canton de Neuchâtel l'a introduite en 2002. Chaque année, entre deux et quatre motions en moyenne sont déposées devant le Parlement par un minimum de 100 électeurs, ce qui représente 0,05% de la population neuchâteloise. A Fribourg, elle est en vigueur depuis 2004, 2,2 motions en moyenne par année sont déposées par un minimum de 300 citoyens, ce qui représente 0,09% de la population fribourgeoise. Ce droit est également proposé dans le canton d'Obwald où il faut un seul électeur pour la déposer. Dans le canton de Soleure, 100 électeurs sont nécessaires et à Schaffhouse également 100 électeurs. Ce nouveau droit politique a en revanche été refusé par le canton de Vaud en 2008 et à nouveau en 2021, mais aussi refusé au niveau fédéral en 2012.

Selon la motionnaire, face à l'augmentation de la méfiance d'une partie de la population vis-à-vis des autorités politiques et à la diminution de la participation aux scrutins, la motion populaire pourrait contribuer à un regain d'intérêt pour la chose publique en élargissant les possibilités de participation des citoyens. En effet, cet outil serait plus accessible que l'initiative populaire cantonale. L'initiative populaire cantonale nécessite 2'000 électeurs qui doivent la signer et la motion populaire ne représente que 50 personnes, selon l'idée évoquée, ce qui représenterait 0,06% de la population.

Toutefois, l'introduction de la motion populaire ne va pas de fait augmenter la participation des citoyens et pourrait même l'affaiblir. En effet, si le fait de devoir se déplacer aux urnes, voter par correspondance ou le manque de compréhension des objets politiques constituent des obstacles à la participation, la possibilité de déposer des motions ne va pas y remédier. De plus, la multiplication des instruments démocratiques ne signifie pas de fait un renforcement des droits politiques. En effet, la motion est un outil moins fort que l'initiative ou le référendum. Le peuple n'est pas amené à se prononcer sur celle-ci et le Parlement peut la rejeter sans qu'il n'y ait de possibilité de réagir.

L'introduction de ce droit est de ce fait inutile, car dispo-

sant de la même portée que les pétitions qui sont déjà examinées par le Parlement. La motion populaire n'apporterait donc aucune valeur ajoutée à ce qui existe déjà. A cela s'ajoute un problème lié au contrôle de la validité de la motion populaire. Si le secrétaire du Parlement est chargé du contrôle de la conformité des motions parlementaires, selon l'article 61 du règlement du Parlement, l'organe responsable de cette tâche, pour la motion populaire, reste à définir. De plus, ce contrôle est uniquement formel. Cela implique que des motions irréalistes ou ne respectant pas la répartition des compétences entre les pouvoirs législatif et exécutif ne seront pas forcément rejetées.

L'invalidation de tels objets pourrait également être générateur de nombreuses frustrations. Pour le canton du Jura, la nécessité d'introduire ce droit politique est également questionnable au vu de la petite structure de notre canton. La proximité entre les députés et les citoyens est une réalité dans le Jura et les électeurs n'hésitent déjà pas à faire appel aux élus pour suggérer des sujets d'interventions parlementaires.

Le Gouvernement considère que le renforcement de l'éducation civique, qui a récemment fait l'objet d'un postulat, fait partie des pistes pour redynamiser la participation électorale des Jurassiens, et notamment celle des jeunes. Pour ces raisons, le Gouvernement vous propose de rejeter cette motion.

M. Alain Schweingruber (PLR) : Nous avons la chance dans notre canton, et en Suisse en général, de disposer de constitutions et de dispositions légales très performantes en matière de démocratie. Nous avons un Parlement qui a notamment pour prérogative d'exercer la haute surveillance du Gouvernement et de l'administration et de légiférer, notamment. Nous le faisons, je crois, de manière correcte et même assez abondante. Il n'y a donc pas de déficit démocratique dans nos institutions. Donner la parole au peuple, c'est bien, mais, par le biais d'une motion, je ne sais pas si cela serait très efficace pour augmenter encore notre système démocratique qui, je le rappelle, ne contient pas de déficit.

Nous avons toute une palette d'interventions possibles : les questions orales, les questions écrites, les interpellations, les postulats, les motions, etc. Nous jugeons abondamment de nos prérogatives et je ne crois pas que le peuple ait des raisons de douter de nos facultés à exercer précisément nos prérogatives. Comme l'a dit d'ailleurs le président du Gouvernement, la population et les députés sont proches, très proches, dans un canton comme le nôtre, et chaque citoyen, il le fait d'ailleurs, peut solliciter les députés et les députés suppléants s'il a des idées à promouvoir. Je ne crois pas d'ailleurs à ce sujet que les députés du Parlement jurassien soient en manque d'idées, certainement pas.

Il y a aussi une question pratique que l'on doit prendre en considération. Chaque intervention d'un député ou d'un député suppléant induit évidemment un travail important auprès de l'administration, des fonctionnaires passent de nombreuses heures à plancher sur nos interventions. 60 députés plus 32 suppléants, chacun utilise ses prérogatives durant toute la législature, ça donne un travail absolument considérable à notre administration, c'est un fait. Certains députés d'ailleurs exercent, je n'ai pas dit abusent, mais usent abondamment de leurs prérogatives en la matière. Si je cite, au hasard, notre excellent député Rémy Meury avec ses intelligentes et percutantes interventions, il mobilise à lui tout seul

la moitié de l'administration. Alors imaginez des dizaines, des centaines de petits Meury en herbe qui bombardent l'administration de motions. Il nous faudrait 500 fonctionnaires de plus.

Voilà, chers amis, je souscris aux arguments développés par le Gouvernement et je vous fais savoir que le groupe libéral-radical n'acceptera pas cette motion et j'invite le Parlement à en faire de même.

M. Stéphane Theurillat (PDC) : Le groupe Le Centre, oui ça fait bizarre, mais le groupe Le Centre effectue une analyse très proche de celle réalisée par le Gouvernement jurassien et le Conseil fédéral concernant la mise en place de la motion populaire.

Pour information, le Conseil fédéral avait notamment motivé sa réponse par les arguments suivants. Premièrement, la multiplication des instruments des droits populaires ne signifie pas, *in fine*, un renforcement de ceux-ci. Deuxièmement, si la motion populaire venait à remplacer le droit de pétition, il en résulterait une atteinte à l'Etat fondé sur le droit dans la mesure où toute personne a le droit de s'adresser aux autorités sans subir de préjudice. Et troisièmement, si la motion populaire coexistait avec le droit de pétition, elle constituerait un droit redondant et donc inutile.

D'autre part, si on se projette au niveau cantonal, la mise en place d'un tel outil au niveau jurassien nécessiterait assurément de mettre en place un processus de validation des signatures qui peut amener une nouvelle charge plus ou moins complexe, ça a été évoqué par Monsieur le Ministre à l'instant et la définition plus précise de son fonctionnement, avec par exemple la réflexion autour de la possibilité pour notre Parlement de faire des contre-projets ou toute autre possibilité. On peut aussi imaginer que la mise en application de ce type d'intervention contourne la volonté de proximité entre les députés et la population, le rôle du député qui représente la population et aussi de jouer le rôle de filtre ou d'informateur selon les demandes diverses, afin de rester efficace lors des séances de plénum.

En conclusion, en surplus des arguments précités, le groupe Le Centre estime que les outils aujourd'hui à disposition, à savoir l'initiative cantonale et la pétition, sont suffisants. En conséquence, nous refuserons la motion.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Le groupe PCSI-PVL soutiendra la motion no 1435 qui veut introduire la motion populaire comme outil à disposition des citoyens. Cette motion, dite populaire, porte bien son nom. Populaire car elle permet à un nombre de citoyens, restant à définir, entre 1 et 300 selon les cantons qui l'ont adoptée, d'interpeller le Législatif cantonal sur une thématique précise et ceci en dehors des clivages politiques.

Un député, comme argue le Gouvernement, relaiera très facilement les revendications qui lui sont proposées par des citoyens. C'est une évidence, mais pas seulement dans notre canton, bien heureusement. Il ne doit pas être plus compliqué de décoter un élu à Soleure, Neuchâtel, Schaffhouse, Obwald, Fribourg, cantons qui ont introduit la motion populaire à satisfaction, que chez nous. Nous sommes les représentants du peuple et c'est notre travail d'écouter et de reporter. Cependant, force est de constater et d'admettre que cette manière de faire reste clivante politiquement parlant. La motion populaire a ce net avantage d'être libre de contraintes politisées dans sa proposition,

soumise qu'elle est directement par des citoyens à l'ensemble des groupes parlementaires.

Chers collègues, soutenons notre Gouvernement qui dit lui-même : « Face à la faible participation électorale, elle pourrait redonner aux Jurassiens le goût de la chose publique ». N'a-t-on pas aujourd'hui plus que jamais le devoir d'au moins tenter ce défi ?

M. Nicolas Girard (PS) : Le texte déposé demande l'introduction de la motion populaire en complément des outils démocratiques existants, ce qui passerait par une modification de la Constitution jurassienne, de la loi sur les droits politiques et de la loi d'organisation du Parlement. Ça a été évoqué, je ferai abstraction des exemples des autres cantons.

Sans reprendre les argumentaires du Gouvernement ou de la motionnaire, nous retenons toutefois les arguments en faveur de l'acceptation de ce texte, tels que l'implication des citoyens dans le débat parlementaire, l'enrichissement du débat parlementaire, la participation active des citoyens à la formation politique et l'élargissement des droits démocratiques notamment. Cependant, nous constatons également que, dans notre canton, chaque citoyen a la possibilité de s'approcher d'un élu pour faire part de ses demandes, de ses craintes ou encore de ses interrogations. Cette proximité est certainement plus aisée dans une région comme la nôtre.

Pour terminer, la proposition de récolter 50 signatures paraît trop faible. Ce chiffre ne doit pas être calculé en proportionnalité de la population cantonale. Une telle récolte de signatures peut se faire sans grand effort dans le simple cercle familial ou associatif, sans besoin d'aller au contact de la population.

Au vu de ces différents arguments, le groupe socialiste, et vous l'aurez compris, est partagé sur la motion de notre collègue Godat.

M. Philippe Rottet (UDC) : Le taux de participation s'effrite inexorablement, qu'on le veuille ou non, mais ça ne s'arrête pas à la frontière. Vous avez certainement tous et toutes suivi les élections françaises voici quelques mois, et sur tous les plateaux de télévision. Qu'on le veuille ou non, en plus de présenter les candidats et leur programme, on parlait de la participation. On avait une crainte sur ces plateaux que celle-ci à son tour ne s'effrite, qu'on le veuille ou non, c'est ainsi. D'ailleurs, dans nos vertes vallées, chez nous, quand on votait encore à 48 ou 50%, du côté du littoral genevois, vaudois, on en était déjà à 32, 33%, et ça continue. Un seul canton a résolu le problème plus ou moins, mais ce droit de vote est devenu une obligation, c'est le canton de Schaffhouse, parce que celui qui ne participe pas paye. Voilà, mais il n'a pas fait d'émules.

Et s'il y avait une solution, on le saurait, elle serait appliquée. Est-ce que cette motion, c'est une question, résoudra le problème ? Si on compare, notamment lors des votations fédérales, les cantons qui ont la motion populaire et les cantons qui ne l'ont pas ont le même taux de participation. Que faire, encore une fois ? Lors des dernières votations, il y avait un sujet, et ça dépend du sujet encore une fois, concernant le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Il y a eu une participation énorme sur l'ensemble de la Suisse. C'est souvent le sujet qui fait que la participation augmente ou n'augmente pas, ou diminue.

Toutefois, dans le cadre de cette motion populaire, une partie du groupe UDC sait très bien que c'est un renforcement des droits populaires et que nous pourrions, une partie du groupe je l'ai dit, accepter cette motion si l'auteure venait à la transformer en postulat.

La présidente : Il y a une autre demande de transformation en postulat. L'auteure accepte-t-elle la transformation ?

Mme Pauline Godat (VERT-E-S) : Oui, j'accepte.

La présidente : La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close. Le Gouvernement souhaite-t-il encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que l'auteure souhaite intervenir ? C'est le cas. Vous avez la parole Madame la Députée.

Mme Pauline Godat (VERT-E-S) : Merci à tous les groupes d'être montés pour donner votre avis par rapport à cette proposition de motion populaire.

J'entends bien un des arguments qui revient régulièrement, c'est la notion de l'utilité ou de l'inutilité de cet instrument. Je pars du principe que si plusieurs cantons ont décidé de la mettre en application, c'est que ce n'est pas forcément complètement inutile et qu'ils y ont vu, en tout cas eux, une certaine utilité.

Par rapport au contrôle des signatures, effectivement, c'est une des questions qui serait ouverte si on décidait de se lancer dans ce processus, de voir comment ça peut se faire. Comme je le disais, à Fribourg, ils ont décidé de faire cela de manière un peu simplifiée, moins stricte, avec d'autres outils pour justement ne pas trop alourdir le processus et donner trop de travail au secrétariat du Grand Conseil.

Il y a un argument qui revient aussi régulièrement, je crois que c'est quand même important, c'est cette histoire de savoir si c'est facile ou pas d'interpeller un parlementaire pour lui proposer un sujet. Oui, c'est facile dans le Jura, mais comme dans tous les autres cantons, je ne vois pas en quoi ça change quelque chose. Et comme je le disais, je pense que quand un texte est déposé par quelques citoyens et signé par quelques dizaines ou centaines de citoyens, ça a une autre portée symbolique et un autre poids politique peut-être qu'une motion qui serait déposée par un député. Je crois qu'il ne faut pas comprendre cette proposition que je fais aujourd'hui comme une critique du système, je pense qu'effectivement le système fonctionne assez bien.

Pour répondre à Monsieur Schweingruber, c'est plutôt l'idée de vouloir encore compléter, encore étoffer l'arsenal des outils que l'on a à disposition. Comme je le disais, dans différents cantons, c'est entre deux et quatre motions qui sont déposées par année. Donc, malgré un arsenal de petits Meury ou de petits Schweingruber en herbe, je ne crois pas que l'on serait forcément débordé de motions populaires à traiter.

Plusieurs personnes sont revenues aussi sur ces liens entre la population et les députés mais, encore une fois, je pense que ce n'est pas tout à fait pareil si ça passe par un député ou si c'est vraiment une initiative citoyenne qui peut être déposée.

Et pour répondre à Monsieur Rottet, oui, effectivement, je pense que la participation dépend du sujet, des sujets qui portent plus que d'autres ou qui sont peut-être aussi plus

simples à comprendre que d'autres. Une des difficultés dans notre système, c'est qu'on doit parfois se prononcer sur des sujets qui sont vraiment très complexes et, justement, la motion populaire est une manière d'amener des sujets qui parlent aux gens, de les formuler d'une manière que les gens les comprennent, qu'ils soient peut-être un peu plus accessibles que les projets de loi ou les propositions sur lesquelles on est amené à se prononcer.

Au vote, le postulat no 1435a est accepté par 31 voix contre 28.

5. Intervention en matière fédérale no 7 Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe Fabrice Macquat (PS)

Horizon Europe constitue le programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne qui finance la recherche avec un budget de près de 95 milliards d'euros. Il s'agit du programme d'encouragement de la recherche le plus important au monde et la Suisse y a participé pour la première fois en 1978. Or, l'UE a communiqué que près de 18 pays tiers (non états membres de l'UE) pouvaient participer au programme de recherche Horizon Europe de l'UE, mais en a exclu la Suisse. Cette inégalité de traitement envers la Suisse est plus que problématique et inacceptable. Même les partenaires de recherche européens ont réagi dans l'intervalle : une vingtaine d'organisations et réseaux de recherche européens exigent, après l'échec de l'accord-cadre, la participation de la Suisse au programme de recherche de l'UE Horizon Europe.

Le Jura, en tant que siège de la HES-SO et à travers son association à la HE-Arc, est hautement intégré dans le système de hautes écoles de la région, ainsi que dans le réseau de l'innovation du Nord-Ouest de la Suisse (Basel Area, Creapole). Le dernier monitoring de l'érosion d'Avenir Suisse¹ souligne l'importance pour le Jura de la collaboration en matière de recherche, d'innovation et que la région est particulièrement touchée par l'érosion. Ces collaborations dans la recherche et l'innovation sont essentielles pour le développement du canton du Jura.

L'exclusion de la Suisse du programme de recherche et d'innovation Horizon Europe empêche la mobilité, la coopération ainsi que le transfert de connaissances. Elle exclut, d'une part, les scientifiques, les étudiant.es, les PME de l'économie européenne et du marché européen de la formation et, d'autre part, affaiblit le pouvoir d'attraction et l'importance des hautes écoles et des instituts de recherche suisses. En excluant les PME innovantes de Suisse de l'accès au marché européen et à un réseau de clients potentiels, la non-association de la Suisse à Horizon Europe a également des conséquences négatives sur l'économie et l'emploi en Suisse. Les mesures et les montants d'aide transitoires prévus par la Confédération sont faibles au regard du potentiel de l'apport d'Horizon Europe et ne remplacent pas une association pleine et entière de la Suisse à Horizon Europe. Il est par conséquent impératif que le Parlement fédéral fasse de la réintégration à Horizon Europe une priorité.

Plusieurs médias nous apprenaient hier 21 juin 2022 que pour se faire une idée des conséquences de la non-association au paquet Horizon 2021-2027 de l'Union européenne, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a réalisé en février une enquête en ligne. Il a

reçu 880 réponses de chercheurs, entreprises et institutions concernés en Suisse. Pour la plupart des répondants, la situation s'est détériorée par rapport à la période d'association de la Suisse au programme précédent Horizon 2000, constate le SEFRI. Et de citer comme principaux revers l'accès limité aux possibilités d'encouragement et la mise à l'écart des réseaux européens.

Concrètement, les participants à l'enquête évoquent l'exclusion de certains volets du programme, l'impossibilité de jouer un rôle de coordination ou encore les difficultés à participer aux projets collaboratifs. L'enquête fournit plus de 300 cas concrets. Se voir privés des instruments d'encouragement du Conseil européen de la recherche (ERC) pose, par exemple, un problème de taille, non seulement en termes de prestige et de carrière, mais surtout d'enveloppe financière (entre 1 et 2,5 millions d'euros par projet).

D'autres chercheurs se sont vus exclus de programmes stratégiques portant sur les technologies quantiques et spatiales, importantes pour la place économique suisse. Des chercheurs bâlois et zurichoises ont, quant à eux, dû interrompre leur collaboration avec des partenaires européens après des années de travail préparatoire.

Dès lors, conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative du canton en matière fédérale et demande que le Parlement fédéral et le Conseil fédéral entreprennent dans les meilleurs délais les démarches nécessaires afin que la Suisse puisse continuer à participer au programme de recherche et d'innovation de l'UE Horizon Europe.

¹ <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/monitoring-erosion-juin-22-rapport-sur-letat-des-relations-bilaterales-suisse-ue-accent-suisse-nord-ouest/>

M. Fabrice Macquat (PS) : La Suisse participe au programme-cadre de recherche européen depuis 35 ans. La conclusion des accords bilatéraux en 2004 a permis à la Suisse d'obtenir le statut de pays associé. Par la suite, cette association a pu être maintenue jusqu'en 2021 grâce à des négociations réitérées à chaque période de programme de recherche. Pour Horizon Europe 2021-2027, dotée d'un budget de 95,5 milliards d'euros, l'Union européenne a décidé de suspendre la procédure d'association au programme-cadre jusqu'à la conclusion de l'accord institutionnel. La décision du Conseil fédéral de renoncer à conclure l'accord institutionnel avec l'Union européenne en mai 2021 a depuis mis à mal l'association de la Suisse à Horizon Europe. La Commission européenne a retiré à la Suisse le statut de pays associé. L'exclusion de la Suisse à ce programme-cadre réduit la mobilité des chercheurs et chercheuses, la coopération internationale ainsi que le transfert de connaissances. Elle écarte également les scientifiques et les étudiants et étudiantes de marché européen de la formation et réduit l'attractivité et le rayonnement des hautes écoles et des instituts de recherche suisses.

La coopération de recherche avec les universités européennes est essentielle pour le développement des universités et des hautes écoles spécialisées. Le Jura, en tant que siège de la HES-SO et avec la HE-Arc, est hautement intégré dans le système des hautes écoles de la région ainsi que dans le réseau de l'innovation du Nord-Ouest de la Suisse. En outre, les mesures transitoires prévues par la Confédération ne compensent pas réellement les impacts négatifs induits par l'exclusion du programme Horizon Europe.

Pour ces raisons, il est impératif que le Parlement fédéral et le Conseil fédéral fassent de la réintégration à Horizon Europe une priorité. Je ne vais pas revenir sur tous les arguments qui pèsent en faveur du programme Horizon Europe et de tous les avantages d'une réassociation de la Suisse. Notre Parlement s'est déjà prononcé le 16 février de cette année, à une quasi-unanimité, en faveur d'une résolution proposée par la commission des affaires extérieures et de la formation, en accord avec la commission CIP HES-SO. Cette résolution, portée par notre collègue Raoul Jaeggi, avait le même but que cette présente intervention, faire tout ce qui est possible pour une réintégration de la Suisse à ce programme de recherche et d'innovation.

Un article de ce lundi 12 décembre du journal *Le Temps*, et intitulé « L'exode des cerveaux a commencé », illustre bien les difficultés pour tout le domaine de recherche et d'innovation. La Suisse est de moins en moins attractive pour les chercheurs. Madame Luciana Vaccaro, rectrice de la HES-SO, a eu ces mots : « En plus des personnes qui partent, ce qui est inquiétant, ce sont les personnes qui ne viennent plus en Suisse ». On entend par là bien sûr les chercheurs dans différents domaines.

D'autres cantons ont déposé des interventions avec un but similaire ces derniers mois, je cite sans être exhaustif : Vaud, Valais, Fribourg et les deux Bâles. Suite aux initiatives cantonales en matière fédérale des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats a approuvé un avant-projet de loi fédérale sur la création d'un fonds, le fonds « Horizon », ayant pour but de mieux garantir les moyens en faveur de la recherche suisse afin que la Suisse dispose d'une base de financement. Cette décision est à saluer car pragmatique et dans l'urgence de la situation elle sert à limiter les dégâts. Elle n'est par contre pas la meilleure solution, sa durée étant limitée. Seule une véritable réassociation de la Suisse au programme Horizon Europe répondra aux attentes des différents acteurs de la formation, recherche et innovation.

Suite au dépôt d'une intervention identique dans le canton de Fribourg en mai 2022, le Conseil d'Etat de Fribourg, leur gouvernement, reconnaît le bien-fondé de la motion. Il propose au Grand Conseil de l'accepter et de lui donner directement suite à l'Assemblée fédérale par une initiative cantonale. Cette décision de l'Exécutif du canton de Fribourg date du 8 novembre 2022, il y a un peu plus d'un mois. Ce Conseil d'Etat est donc en accord avec les motionnaires pour tenter le maximum afin de réintégrer la Suisse à Horizon Europe. Nous voyons donc par cette décision du Conseil d'Etat de Fribourg que les décisions et les avis peuvent des fois être différents d'un canton à un autre. Je vous remercie de votre attention et pour le soutien que vous apporterez à cette intervention.

M. David Eray, président du Gouvernement : Sur le fond de l'intervention proposée par Monsieur le député Macquat, le Gouvernement est d'accord, il y a lieu d'agir et de trouver un accord avec l'Union européenne pour permettre à la Suisse de pouvoir participer à nouveau au programme Horizon Europe. Le Gouvernement a déjà eu l'occasion de l'affirmer à plusieurs reprises avec les autres cantons auprès des autorités fédérales.

Mais, comme le Gouvernement a déjà eu l'occasion de le communiquer en séance du Bureau du Parlement et à l'auteur également, Monsieur Macquat, le type d'intervention

choisi n'est pas le bon. D'une part, parce qu'une intervention en matière fédérale a pour but de demander aux Chambres fédérales de modifier ou d'adopter des actes et ne vise pas à donner des consignes au Parlement fédéral sur des mesures à prendre. D'autre part, parce que le délai de traitement d'une telle intervention lui fera perdre toute pertinence. En effet, plusieurs autres cantons sont déjà intervenus, vous l'avez mentionné, Monsieur le Député, il y a quelques mois sur ce sujet auprès des Chambres fédérales. Mais ces dernières ont récemment lancé une consultation auprès des cantons sur la suite à donner. Donc là, on est dans une procédure où le fédéral consulte les cantons.

Si le Parlement jurassien acceptait ce jour l'intervention en matière fédérale no 7, elle sera encore soumise à un délai référendaire de 60 jours avant d'être transmise à l'Assemblée fédérale, et arriver aussi tard ferait perdre toute crédibilité, non seulement à l'intervention mais aussi à l'autorité qui l'adopterait. Le Gouvernement vous invite donc à rejeter cette intervention en matière fédérale.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Hasard ou pas, il est particulièrement étonnant d'avoir le même jour trois objets à l'ordre du jour de notre Parlement qui s'appuient sur l'usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale. La Constitution fédérale donne en effet à son article 160, alinéa 1, le droit aux cantons de soumettre une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale. Ce droit est repris dans notre Constitution cantonale, qui précise que cette compétence est dévolue au Parlement cantonal. Les modalités d'application sont quant à elles définies dans la loi et le règlement d'organisation du Parlement jurassien. L'alinéa 2 de l'article 69 du règlement du Parlement jurassien a la teneur suivante : « Lorsqu'elle (l'intervention cantonale en matière fédérale) vise à user du droit d'initiative cantonale en matière fédérale, le texte de l'intervention doit intégrer un développement et une requête adressée aux Chambres fédérales. La requête doit préciser les modifications légales souhaitées ».

Avant d'entrer sur le fond de ce genre d'interventions, il convient déjà de vérifier le respect de la procédure légale. Pour la première de ces trois interventions relatives à la réintégration au programme de recherche Horizon, il est uniquement demandé, je cite : « Que le Parlement fédéral et le Conseil fédéral entreprennent dans les meilleurs délais les démarches nécessaires afin que la Suisse puisse continuer à participer au programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne Horizon Europe ». Il n'est nullement précisé les modifications légales souhaitées et, s'il est prévu de les produire après le passage au Parlement jurassien, ça ne serait en cela pas correct.

Pour la deuxième, relative à l'introduction des primes LA-Mal dans le calcul de l'IPC, le constat est quasi le même, tout comme pour la troisième qui demande aux Chambres fédérales d'élaborer un projet visant à réduire significativement le prix des offres CFF.

Bref, même si l'objectif peut paraître louable de ces trois interventions, et sans même entrer sur le fond du sujet de ces trois objets, il apparaît que le mode d'intervention choisi n'est à nos yeux pas adéquat. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire haut et fort à cette tribune. Nous avons des parlementaires fédéraux élus par le peuple jurassien qui ont tout loisir, s'ils adhèrent à la requête, de relayer les préoccupations des citoyens et aussi des députés sous une forme nettement mieux adaptée, par exemple par le dépôt d'une mo-

tion ou d'un postulat au sein de l'Assemblée fédérale. L'intervention cantonale en matière d'initiative fédérale devrait rester un acte fort et exceptionnel si l'on veut réellement marquer les esprits de ceux qui auront à traiter l'objet. Dans le cas contraire, le risque est grand de lasser les Chambres fédérales sur des objets souvent déjà en discussion ou déjà traités, ce qui réduit d'autant les chances de succès lorsqu'une initiative cantonale devrait faire mouche par la suite.

Aussi, la position des membres du groupe PLR est à interpréter comme suit s'agissant des votes à ces trois objets, puisque nous ne remonterons pas pour les trois objets d'initiative cantonale en matière fédérale. Ceux qui voteront rouge estiment que le mode d'intervention est inadapté et/ou s'opposent à la demande. Ceux qui s'abstiendront estiment que l'intervention est inadaptée et/ou n'entre même pas en matière sur le fond. Et pour ceux qui voteront vert, ce sera vert.

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Je reviens au fond du sujet qui est Horizon Europe. Le groupe VERT-E-S et CS-POP a pris connaissance avec grand intérêt de ce projet d'intervention fédérale de notre collègue Fabrice Macquat relative à la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe de l'Union européenne dont elle a été exclue. Nous remercions l'auteur pour les explications claires et circonstanciées apportées lors du développement de cette motion. Le désengagement de l'Union européenne vis-à-vis de la Suisse quant à son rattachement au programme de recherche Horizon Europe est l'une des conséquences des désaccords qui existent entre Berne et Bruxelles. Depuis l'année dernière et jusqu'en 2027, ce sont quelque 95,5 milliards d'euros qui seront dévolus à travers ce programme à la recherche et à l'innovation dans l'Union européenne et aucune bourse du Conseil européen de la recherche ne sera accordée aux chercheurs et chercheuses de notre pays.

L'auteur l'a dit, au niveau fédéral, les commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Parlement fédéral ont déjà traité plusieurs initiatives cantonales, dont les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Genève, toutes demandant à l'Assemblée fédérale et au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires permettant à la Suisse de continuer de participer au programme de recherche Horizon Europe de l'Union européenne, notamment par la création d'un fonds temporaire garantissant mieux les moyens en faveur de la recherche suisse pour la période de programme actuel d'Horizon Europe.

Aujourd'hui, une partie de l'argent qui devrait être versée chaque année à l'Union européenne en cas d'adhésion retourne dans les caisses de la Confédération plutôt que de servir à diminuer l'impact de la non-association pour la recherche et l'innovation en Suisse. Dans les faits, les négociations sur Horizon Europe sont bloquées par celles menées en parallèle. Quant à nos relations avec l'Union européenne, suite à la rupture des négociations sur l'accord-cadre, les 10 et 11 octobre 2022, six membres de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, se sont rendus à Bruxelles pour une visite de travail. Elles et ils ont rencontré des représentants et des représentantes du Parlement européen, de la Commission européenne et d'associations faitières de la recherche en Europe, avec lesquels ils ont notamment discuté de l'association de la Suisse au programme européen Horizon Europe.

La Commission européenne a été claire, notre non-association à Horizon Europe sert de moyen de pression sur la Suisse pour obtenir des concessions sur les questions de la reprise dynamique du droit européen et des mécanismes de règlement des différends. Aux dernières nouvelles, l'Union européenne est prête à accepter certaines conditions fixées par la Suisse dans le cadre de la protection des salaires. Les négociations sur l'accord-cadre pourraient reprendre début 2023. Dans ce cadre, l'Union européenne pourrait offrir à la Suisse de débloquer Horizon Europe pour une association au 1^{er} janvier 2024. Par contre, si les discussions s'enlisent, le risque pour la Suisse de ne pas être associée au programme-cadre de recherche actuel courant jusqu'en 2027 est élevé.

La non-participation de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe bloque la mobilité, la coopération et le transfert de savoirs. Elle exclut du marché européen de la formation les scientifiques ainsi que les étudiantes et étudiants et réduit l'attrait et l'importance des hautes écoles et instituts de recherche suisses et favorise l'exode des cerveaux. Le canton du Jura n'est pas épargné.

Nous sommes, pour notre part, convaincus que cette intervention émanant du Parlement jurassien, même si elle n'apportera sans doute pas d'avancée majeure dans les pourparlers en cours, ne sera pas vaine et qu'elle fournira un appui bienvenu en vue de sortir de cette impasse. Afin de mettre fin à cette discrimination aussi choquante qu'inacceptable, le groupe VERT-E-S et CS-POP soutiendra cette intervention à l'unanimité, en remerciant notre collègue Fabrice Macquat pour sa démarche.

La présidente : La parole réservée aux représentants des groupes n'est plus utilisée. La discussion générale est ouverte. La parole n'est demandée. La discussion générale est close. Le Gouvernement souhaite-t-il encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que l'auteur souhaite encore intervenir ? C'est le cas, vous avez la parole Monsieur le Député.

M. Fabrice Macquat (PS) : Je serai très bref, je ne vais pas revenir sur le fond car je crois qu'apparemment tout le monde est d'accord sur la nécessité de cette réassociation ou de cette réintégration au programme Horizon Europe. C'est un peu dommage que ce soit la forme qui cristallise certaines crispations. Par rapport aux délais, oui, on pourrait dire que les délais font qu'elle n'a plus toute sa pertinence. Je ferais remarquer que j'avais demandé l'urgence au mois de juin et que malheureusement le Bureau l'a refusée. Ces quelques mois auraient peut-être changé quelque chose.

Je ne suis bien évidemment pas de l'avis du Gouvernement, je prends pour exemple la décision du Conseil d'Etat du canton de Fribourg qui ne va pas du tout dans le sens, qui pense lui que c'est utile de continuer à mettre la pression, même si c'est vrai, ce genre d'interventions ne va pas tout changer du jour au lendemain.

La multiplication de ce genre d'interventions par les cantons, il y en a une petite dizaine jusqu'à maintenant, je n'ai pas fait le tour de toutes, peut faire changer un peu, infléchir certaines décisions et je pense que c'est aussi notre rôle, au niveau du Parlement, de donner des directions fortes et des décisions fortes dans certains sujets qui sont peut-être compliqués, complexes, comme ces relations avec l'Union européenne.

Je terminerais par dire que ce n'est pas la première fois,

dans ce genre d'interventions, donc d'interventions en matière fédérale, que des demandes comme celles que je formule sont demandées à l'Assemblée fédérale. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je ne comprends pas pourquoi, tout à coup ça pose un réel problème, et je remercie encore la députée Céline Robert-Charrue Linder pour le soutien.

Au vote, l'intervention en matière fédérale no 7 est acceptée par 43 voix contre 10.

6. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2023

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale,

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales, vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988,

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2023.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :	Le secrétaire général :
Brigitte Favre	Fabien Kohler

La présidente : Pour l'entrée en matière, je passe la parole au rapporteur de la majorité de la commission, son président Monsieur le député André Henzelin.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Conformément à l'article 27, alinéa 2 du règlement du Parlement, je sollicite un dépassement éventuel de la limite de mon temps de parole comme rapporteur de la commission de gestion et des finances.

La présidente : Est-ce que le Parlement lui accorde ce droit ? Oui, vous avez le droit de dépasser le temps de parole.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Merci Madame la Présidente. Le budget 2023 de l'Etat jurassien a été présenté à la presse par le Gouvernement le 6 octobre dernier en même temps que le Plan équilibré 22-26. A cette occasion, les médias ont déjà relayé plusieurs éléments y relatifs, tout en n'ignorant pas que le développement du deuxième objet a été privilégié par rapport au premier. Par contre, comme d'habitude, le fascicule du budget 2023, de 200 pages, contient de très nombreuses informations. En tenant compte de ces faits, je vais donc faire ressortir à cette tribune quelques éléments de celui-ci.

Une nouvelle fois, mais que nous ne pouvions absolument pas ignorer, l'élaboration du budget a été très difficile. Effectivement, le premier budget consolidé 2023 des unités

administratives affichait un déficit de 46,3 millions contre 26,1 millions à la même période de l'année précédente. Suite à cet important excédent, le Gouvernement a fixé trois objectifs pour chercher à atteindre le respect du frein à l'endettement et ceci en redimensionnant à 31 millions le montant d'investissements nets en cherchant un apport d'économies de 10 millions par le Plan équilibre et ramenant au moins à 26 millions le déficit de fonctionnement avant de recourir à la réserve de politique budgétaire.

Dans le projet de budget du Gouvernement par rapport à ces objectifs, je relève que le redimensionnement du montant des investissements est le résultat de décisions d'arbitrage et de priorisation des projets, que l'apport d'économies par le Plan équilibre s'élève à 11,4 millions, dont 8,7 millions pour le budget de fonctionnement et 2,7 millions pour le prélèvement sur la réserve budgétaire s'élève à 27,4 millions. Après le prélèvement sur celle-ci de 21,5 millions, le budget présente donc un déficit de 5,9 millions.

Le budget 2023 est le dixième budget consécutif qui présente un déficit. En effet, le dernier qui a été traité à cette tribune avec un excédent de revenu est le budget 2013. Sans reprendre les chiffres de celui-ci, je rappellerai toutefois que l'excédent de revenu d'environ 730'000 francs pouvait être grandement lié à l'augmentation de 15,2 millions du montant de la péréquation financière fédérale par rapport à l'année précédente. Malheureusement, la péréquation financière, depuis sa révision entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, n'est plus favorable aux cantons bénéficiaires comme le nôtre. Par contre, ce fait a été partiellement compensé par deux augmentations substantielles de la part aux bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). Depuis plusieurs années, nous ne sommes pas unanimes à partager que la part aux bénéfices de la BNS ne doit pas être intégrée dans le compte de fonctionnement. L'élaboration des budgets cantonaux 2023 démontre une nouvelle fois, s'il le fallait, que l'impact financier est moins douloureux pour les nombreux cantons qui privilégient de ne pas tenir compte, ou seulement partiellement compte, de ce revenu fort fluctuant dans leur compte de fonctionnement.

Pour imager ce qui précède, je mentionnerai que la part aux bénéfices de la BNS pour notre canton s'est élevée par exemple à zéro franc en 2014 et à 34,3 millions en 2021. Dans le budget 2023, elle est retenue à 22,9 millions, avec une incertitude certaine compte tenu que la BNS a présenté un résultat négatif de 142,4 milliards sur les neuf premiers mois de cette année. Il est bien entendu que d'autres défis vont encore atteindre les finances publiques ces prochaines années.

Nous savons d'ores et déjà que l'élaboration des futurs budgets de l'Etat continuera d'être très difficile. En effet, les chiffres qui ressortent du plan financier 2022-2026, que nous avons traité l'année dernière, sont explicites à ce sujet. Faut-il rappeler l'excédent de charges de 47,8 millions en 2024, de 41 millions en 2025 et de 33,1 millions en 2026 ? Ne pas vouloir voir ces chiffres, c'est se boucher les yeux et ne pas vouloir les entendre, c'est se boucher les oreilles. Le Parlement devrait les avoir vus et entendus en acceptant le 15 décembre 2021 l'arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2022-2026, avec l'objectif de réduire ces excédents de 40 millions.

Conformément à cet arrêté, le Gouvernement a présenté le 6 octobre dernier à la CGF, et ensuite à la presse en même temps que le projet de budget 2023, comme je l'ai

déjà indiqué préalablement, son message relatif à l'actualisation du plan financier ainsi que les mesures prévues dans le cadre du Plan équilibre 22-26, sans toutefois atteindre l'objectif chiffré à 40 millions. Depuis lors, notre commission a étudié en parallèle ces deux objets. A ce sujet, je précise que l'arrêté du 15 décembre 2021 conserve toute sa validité et que nous ne sommes contraints, selon la loi sur les finances cantonales, d'approuver ou de ne pas approuver le budget avant le début de l'exercice qu'il concerne, ceci en connaissant parfaitement en cas de refus les conséquences qui en découlent.

Compte tenu de ce qui précède et comme indiqué, le 2 décembre écoulé, la CGF souhaite, dans le cas du traitement de ces deux objets, disposer du temps nécessaire pour poursuivre l'étude de la mise en œuvre du programme Plan équilibre 22-26 d'une part, et respecter les dispositions légales en présentant un projet de budget 2023 avec des amendements d'autre part. Nous aurons donc l'occasion de reprendre ultérieurement, en séance parlementaire, la discussion sur l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 ainsi que l'arrêté y relatif. La CGF doit être consciente que le délai qu'elle s'est appropriée n'est pas très large en regard des différentes exigences à respecter. Pour conclure en ce qui concerne le traitement du Plan équilibre 22-26, je me dois de relever que le Gouvernement a assumé pleinement ses responsabilités et que la CGF, et ensuite le Parlement, devront également assumer les leurs.

Comme indiqué précédemment, l'élaboration du budget 2023 a été très difficile, malgré l'apport de 11,4 millions de mesures du Plan équilibre. Quant au prélèvement de 21,5 millions sur la réserve pour politique budgétaire afin de respecter le frein à l'endettement, il représente le 70% de sa substance financière. Cet élément va une fois encore détériorer la fortune cantonale. A ce sujet, il est nécessaire de rappeler qu'elle s'élevait, donc la fortune, à 216 millions à fin 2012, à 196 millions à fin 2015, à 106 millions à fin 2019, à 70 millions à fin 2021 et qu'elle se réduira à 44 millions à fin 2023, comme indiqué à la page 15 du fascicule du budget.

Comme déjà rappelé plusieurs fois à cette tribune, particulièrement lors du traitement annuel du budget et des comptes, nous puissions bien trop souvent et fortement dans la fortune pour couvrir nos frais de fonctionnement. Nous en avons la preuve par les chiffres cités. Je souhaite donc que nous prenions conscience de ce qui précède dans nos décisions de ce jour, tout en précisant aussi que l'expression « il y a qu'à » ne permet pas d'élaborer un budget. Personnellement, je ne me réjouis absolument pas de devoir prendre des mesures pour assainir les finances cantonales. Par contre, dans ma fonction de député, je ne peux pas ignorer la dégradation de celles-ci et rester dans l'inaction.

Avant de passer à l'examen de quelques rubriques du budget 2023, je mentionne que la CGF a consacré cinq séances pour l'étudier. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que le chancelier pour discuter les chiffres de leur département respectif. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Dans le budget 2023, je relève l'intégration de 44 des 85 mesures du Plan équilibre 22-26 pour un montant total de 11,4 millions. Je m'autorise à ne pas les reprendre dans mon rapport mais de me référer à la liste des mesures détaillées, soit le document de 15 pages qui accompagne le message du Gouvernement du 27 septembre dernier. De plus,

comme certaines font l'objet d'amendements, elles seront comprises dans le cadre de la discussion de détail. Comme d'habitude, je vais donc faire ressortir les différentes variations entre les budgets 2023 et 2022, en précisant que les charges totales augmentent de 28,3 millions et les revenus totaux de 21,5 millions, sans tenir compte du prélèvement sur la réserve de politique budgétaire.

Comme principale variation positive au niveau des revenus, je mentionnerai la progression de 10,7 millions des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, de 10,5 millions des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 2,3 millions de l'impôt des frontaliers, de 1,9 million de l'imposition spéciale des personnes physiques provenant principalement de l'imposition des prestations en capital et de 1,5 million des droits de mutation et de gage immobilier. En fait, la part des revenus fiscaux dans le budget 2023 s'élève à 368,2 millions de francs, soit une augmentation de 26,7 millions par rapport à l'année 2022 et elle représente les 37% des revenus totaux. Sous les variations de revenus en augmentation, je relèverai encore les 3,3 millions de la part à l'impôt fédéral direct.

Quant aux deux principales variations de revenus en baisse, il s'agit de la part au bénéfice de la BNS, soit pour 11,4 millions, et du montant de la péréquation financière Confédération-cantons pour 6,3 millions.

En ce qui concerne les charges, elles augmentent, comme je l'ai indiqué précédemment, de 28,3 millions par rapport à 2022. Avec cette somme, le compte de fonctionnement dépasse pour la première fois le milliard de francs. Malheureusement, ce passage intervient du côté des charges. Il aurait été souhaitable qu'il se fasse prioritairement du côté des produits. Cette situation n'est toutefois pas une surprise puisque c'est la dixième fois de suite que l'augmentation des charges est supérieure à celle des produits dans le cadre du traitement du budget.

Au niveau des charges, il y a lieu de faire ressortir que la progression la plus importante provient de la rubrique relative aux charges de transfert, soit un montant total de 11 millions. De plus, il y a lieu de relever que cette rubrique, qui concerne l'ensemble des transferts effectués au profit d'autres collectivités publiques, d'entreprises ou de tiers, représente quasiment la moitié des charges du budget 2023. Parmi les augmentations de charges qu'elle renferme, nous trouvons celle de 3,4 millions à l'AJAM pour l'accueil des migrants, celle de 2,5 millions en faveur des principales institutions sociales ainsi que des services sociaux régionaux, celle de 1,9 million en faveur des communes pour leur part à l'impôt des frontaliers, celle de 1,6 million après la déduction de la participation fédérale et communale comme contribution à la réduction des primes d'assurance-maladie. Je précise ici que dans le budget 2023 la charge nette liée aux prestations complémentaires à l'AVS/AI, ainsi qu'à la contribution à la réduction des primes d'assurance-maladie s'élève à 51 millions.

Sous la rubrique des charges de transfert, je relève une nouvelle fois l'augmentation de la part cantonale aux fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires, le FAIF, suite à l'indexation automatique décidée par la Confédération, soit un montant de 522'000 francs pour atteindre ainsi une charge totale de 7,4 millions dans le budget 2023.

Au niveau des dépenses, je relèverai encore que la rubrique « Biens, services et autres charges d'exploitation » présente une forte augmentation de 4,5 millions. De cette

dernière, je relèverai le montant de 1,4 million relatif à la rubrique « Eau, énergie et combustible », dont 1,3 million sont imputés à la Section des bâtiments et domaines. Dans cette rubrique, je relèverai encore l'augmentation de 1 million concernant les frais de détention des adultes, celle de 900'000 francs relative aux placements de mineurs en établissements spécialisés, ainsi que la progression de 300'000 francs des frais de curatelles. Quant aux charges d'intérêts, elles sont en diminution de 900'000 francs, tout particulièrement en raison, pour un montant de 500'000 francs, de l'abandon des taux négatifs.

L'évolution des charges de personnel a toujours été un sujet très discuté dans le cadre du traitement du budget, comme dans celui des comptes, aussi bien au sein de la CGF qu'à cette tribune. D'ailleurs, il le sera à nouveau aujourd'hui dans le cadre de la discussion de détail. Avec un total de 275 millions, en augmentation de 6,5 millions, la rubrique « Charges de personnel » représente effectivement les 27% des charges du compte de fonctionnement. Je m'autorise à ne pas relever ici plus d'éléments en relation avec les charges de personnel, compte tenu que les commentaires des pages 33 à 36 du fascicule du budget apportent de très nombreux détails au sujet de l'évolution de celles-ci, d'une part, et que la question de celles-ci sera reprise dans la discussion de détail, d'autre part. Je tiens toutefois à préciser que les salaires ont été adaptés à un renchérissement de 2,08%, soit un montant de 5,7 millions et par les annuités qui représentent environ 3,4 millions.

En ce qui concerne le budget net des investissements 2023, il s'élève à 31,1 millions par rapport au montant de 43 millions inscrit au plan financier 2022-2026, soit une réduction de 11,9 millions. Celle-ci est dictée par la nécessité de respecter le frein à l'endettement. Les différentes variations étant indiquées à la page 55 du fascicule, je vous laisse le soin de vous référer aux tableaux et aux commentaires y relatifs.

Je relève encore ici, parmi les indicateurs importants, que le degré d'autofinancement se situe à 80,68%, contre 28,51% pour cette année. Celui-ci satisfait aux exigences du dispositif du frein à l'endettement. Quant à la dette brute entre le budget 2022 et celui de 2023, elle augmente de 19,2 millions, soit de 387,3 millions à 406,5 millions.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse des chiffres du budget 2023. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai que le traitement du budget s'est déroulé avec la volonté de pouvoir disposer d'un budget dès le 1^{er} janvier 2023. Toutefois, tout en étant parfaitement conscient que toute proposition peut encore être faite lors du traitement du budget au Parlement, je regrette vivement le nombre trop conséquent d'amendements que nous ayons à traiter aujourd'hui. Personnellement, je suis convaincu que plus nous grillerons de feux rouges et plus nous nous exposerons à des sanctions financières douloureuses. Je précise encore que je n'ai pas développé dans mon rapport les sujets précis qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail.

Avant de terminer mon rapport, je ne voudrais pas ignorer de préciser une fois encore, comme président de la CGF,

que le moment de se donner les moyens d'obtenir une situation financière saine et d'anticiper les dangers du futur ne peut plus être reporté. Dès lors, notre Parlement doit assumer ses responsabilités, non pas par des intentions ou des paroles ainsi que par des « il y a qu'à », mais bien par des actes concrets.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Madame la ministre Rosalie Beuret Siess pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à Messieurs Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, pour les compléments d'informations qu'il nous a apportés et à Pierre Bersier, économiste à la Trésorerie générale pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres. Je souhaite également associer à ces remerciements notre secrétaire Fabien Kohler pour la parfaite transcription de nos débats. Je conclus, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines rubriques ainsi que sur l'entrée en matière. Au nom de la majorité de la commission de gestion et des finances, je vous recommande, chers collègues, d'accepter l'entrée en matière sur le budget cantonal 2023.

M. Romain Schaer (UDC), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Refuser l'entrée en matière, c'est refuser de débattre. Refuser l'entrée en matière, c'est refuser de prendre ses responsabilités. Telle pourrait être l'interprétation de ce choix politique. Pour certaines personnes, ce carton rouge correspond au coup de gueule traditionnel des minorités pour se faire entendre. Pour d'autres, cela représente la réponse à un dossier mal ficelé, mal compris, mal vendu. Pour la minorité de la commission, il s'agit bel et bien du carton rouge du dossier mal ficelé. Le but n'est clairement pas atteint. Dans cet exercice d'équilibriste, le Canton du Jura doit trouver plus de 40 millions de francs d'économies d'ici 2026. Il ne faut pas être un génie pour réaliser que des mesures structurelles doivent ressortir d'un tel travail gargantuesque. Or, la mesure structurelle du budget 2023 est celle de créer de nouveaux postes de secrétaires d'Etat, que le groupe UDC et la minorité combattent avec véhémence dans le cadre de ce budget, ceci d'autant plus que le message parlementaire correspondant à ces nouveaux postes est des plus flous.

Cerise sur le gâteau, pour faire passer le budget au crible du frein à l'endettement, il est proposé de puiser dans le fonds de réserve pour plus de 21 millions, dans le meilleur des cas. Car, chers députés, à l'issue de ces débats budgétaires, nous allons en rajouter une couche, car chaque groupe parlementaire apportera son lot de dépenses supplémentaires sans compensations et nous puiserons dans le fonds de réserve sans fond. Nous ne parlons même pas du fonds spécial Moutier qui est tout simplement un crédit en blanc donné au Gouvernement pour éviter le couperet du frein à l'endettement.

Vous l'aurez compris, ce budget tel que proposé est un budget proche de l'alibi qui frustre tout le monde et qui répond uniquement à la condition d'avoir un budget en début 2023 pour ne pas bloquer les bonnes habitudes. Juste pour rappel, nous ne serions pas les premiers à débiter la nouvelle année sans budget. Et ne pas jouer des violons quant aux difficultés ou impossibilités de lancer des projets sans budget, c'est du pipeau.

Non, le Gouvernement a certes fourni un travail consé-

quent pour débroussailler les bases de discussion d'un budget durant les sept derniers mois, en ne laissant même pas un mois au Parlement pour se positionner, sans parler du manque de concertation des partenaires touchés par des mesures d'économies. Nous ne minimisons pas la tâche. Nous sommes conscients des difficultés qui nous attendent, mais croire que ce budget est la panacée universelle et que le Gouvernement a la science infuse et qu'il se permet de mettre sous pression le Parlement en le menaçant constamment pour qu'il présente des mesures et prenne ses responsabilités, nous disons non et non. Gouvernement, vous avez épuisé le temps à disposition et même joué des prolongations. Vous n'avez laissé qu'un mois au Parlement pour prendre connaissance de vos propositions de mesures. Vous ne lui laissez aucune marge de manœuvre pour adapter les prises de position. Cette manière de faire n'est pas la tactique participative, pour reprendre un terme à la mode, et de s'assurer une large adhésion. Vous avez réussi à énerver tout le monde. Vous me direz, c'est aussi une tactique.

Refuser ce budget ne signifie surtout pas refuser de discuter et de débattre mais bel et bien ouvrir les négociations de manière claire. Je vous invite à refuser cette entrée en matière pour remettre à plat les mesures à prendre et éviter aujourd'hui un débat budgétaire stérile où les votes seront émotionnels, voire contradictoires. Ayez le courage de dire non à vos ministres et aidons-les à construire un budget basé sur des fonds solides. Les mesures à prendre seront douloureuses dans tous les cas. Je vous invite, au nom de la minorité, à refuser l'entrée en matière de ce budget.

M. Pierre-André Comte (PS) : Nous sommes aujourd'hui devant des difficultés financières qu'il nous appartient de surmonter, dans l'affrontement, deux points de vue partisans divergeant, mais aussi dans une volonté commune de trouver les moyens d'éviter l'impasse. L'Etat a besoin d'un budget, personne n'en doute. Celui de 2023 témoignera inévitablement d'une orientation politique plus marquée que celle des budgets précédents, avec les effets que cela pourrait avoir sur la cohésion sociale.

Nous connaissons la situation. Les mesures du Plan équilibre proposées par le Gouvernement ont un impact important sur le budget 2023. Certaines de ces mesures ont été et restent contestées. Dès lors, les groupes parlementaires ont formulé des amendements visant à les retirer du budget ou à en amoindrir les effets. Il en résulte que, compte tenu de l'obligation qui nous est faite de respecter le frein à l'endettement, des compensations s'imposent. Elles peuvent être d'ordre fiscal, fondées sur des restrictions de certaines prestations publiques, découlant d'un recours à la réserve budgétaire conjoncturelle ou de l'imposition d'écritures négatives au-devant des rubriques budgétaires. Tout cela sans parler de la solution ultime qui serait de s'en remettre à l'autorisation du corps électoral de se départir d'un frein à l'endettement trop contraignant. Ces voies sont exclues aux yeux de certains, conditionnées pour d'autres, inimaginables pour les légalistes, acceptables par certaines forces parlementaires, à nous de voir.

Pour sa part, le groupe socialiste est en désaccord avec les mesures contraires à ses valeurs premières et à ses ambitions pour l'avenir de la société jurassienne. Je parle volontiers d'ambitions car il s'agit d'en avoir encore et toujours pour ne pas sombrer dans la médiocrité et ne pas acquiescer à l'image que nos contempteurs habituels donnent de nous. Cependant, nous acceptons que certaines mesures frappées d'un *a priori* idéologique à gauche peuvent faire

l'objet d'une discussion ouverte. Nous prendrons nos responsabilités dans le rétablissement des finances publiques, notamment à travers nos positionnements lors des prochains débats sur le Plan équilibre.

Au cours de la période récente, le canton du Jura, comme les autres et comme la Confédération, a dû faire face aux dépenses extraordinaires engendrées par le coronavirus. Aux dégâts sanitaires et financiers causés par la pandémie s'ajoutent aujourd'hui ceux humanitaires, énergétiques et financiers liés à la guerre en Ukraine, le tout couronné à notre niveau aussi par des engagements publics de plus en plus importants consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les perspectives pour les années à venir s'inscrivent sous l'égide de cette triple incertitude générée par des crises appelées à se poursuivre. Le budget 2023 et les projections financières pour la prochaine législature sont à placer dans ce contexte : dépenses extraordinaires dans les années à venir, surplus de dépenses courantes affectées à la politique sociale, qu'on pense seulement à notre engagement pour la réduction des primes maladie, à la sécurité énergétique, à la lutte pour le climat. Nous devons au surplus faire face aux incertitudes sur l'évolution présente et future de l'inflation, donc sur le pouvoir d'achat des gens, avec les retombées fiscales qui en découlent. Les conséquences du franc fort sur la santé de notre économie, dans un contexte international très instable, ne sont pas non plus à négliger. On complètera le tableau en mentionnant les disparités financières entre cantons riches et pauvres, dans le contexte d'un affaiblissement de la croissance prévue par les experts. Des disparités qui devraient à tout le moins faire l'objet d'une réévaluation fédérale des critères de péréquation financière. Enfin, n'oublions pas le sérieux embarras découlant des « difficultés » rencontrées par la BNS et ses 140 milliards de perte, une situation qui affecte les finances fédérales et pourrait mettre en péril les cantons contraints de porter les parts de l'institution bancaire à leur budget annuel.

De nombreuses dépenses de l'Etat sont fixées dans les législations cantonales et fédérales. Ce sont les frais fixes, par définition plus aisés à augmenter qu'à comprimer. D'autres dépenses sont liées à l'évolution de la situation économique. Les subventions de l'Etat sont ici les premières concernées. En matière de compte de fonctionnement, nous avons affaire aussi aux dépenses de transfert, marquées par un accroissement régulier. Vous me permettrez à ce sujet de regretter le rejet par le Parlement de ma proposition visant, entre autres, à quantifier les coûts qu'un centralisme toujours plus intrusif fait peser sur les finances publiques des Etats fédérés. On aurait vu que se plaindre de l'augmentation des dépenses dites de transfert est incompatible avec la capitulation à laquelle on consent.

Une fois ces choses dites sur les dépenses, il faut bien qu'on parle un peu des recettes. Augmentation générale de l'impôt, une solution radicale dont les chances d'aboutir sont quasi nulles. Mesure fiscale ciblant les plus hauts revenus, tout responsable soucieux d'équité devrait y penser. En matière d'équilibre financier, l'école keynésienne propose que la gestion du budget serve de stabilisateur conjoncturel dans l'économie cantonale. Nous avons toujours privilégié cette voie-là. Un équilibre du budget est-il requis ? Si la réponse est affirmative, il est nécessaire de préciser quelle forme doit prendre cet équilibre, équilibre du budget de fonctionnement et du budget des investissements ou du premier seule-

ment ? A nos yeux, cette question ne peut trouver de réponse que dans une approche conforme à une politique conjoncturelle stabilisatrice chère à l'école dont je parlais il y a un instant.

Plusieurs cantons ont introduit la règle du frein à l'endettement, lequel requiert généralement un autofinancement des investissements nets à hauteur de 70 ou 80%. Nous avons nous-mêmes opté pour ce frein dont on voit aujourd'hui le défaut réhibitoyre dans son application stricte qui revient à corseter l'action de l'Etat dans un principe de gestion statique, complexé et annihilateur d'ambitions pourtant légitime.

Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, nous aurons l'occasion dans l'examen de détail d'en venir à certaines mesures et à leur impact sur les lignes budgétaires concernées, mesures que nous ne pouvons accepter, ce dont nous nous expliquerons. Jusque-là, le groupe socialiste, conscient de ses responsabilités et bien décidé à apporter sa pierre à l'édifice, votera l'entrée en matière et vous invite à en faire de même. A l'occasion de notre dernière réunion de la CGF, j'ai proposé à mes collègues de méditer ces mots de Régis Debray dans son dernier livre, « L'exil à domicile », je les cite en les appliquant aux domaines que nous traitons : « C'est le péril en partage qui fait une cause commune ». Est-on d'accord de se joindre à cette cause ? C'est à nous d'y répondre.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Pour l'étude du budget 2023, il n'était guère envisageable de dissocier le Plan équilibre 22-26 de l'exercice comptable dont nous allons débattre. Au sein de notre groupe, en raison d'une opposition marquée à plusieurs propositions contenues dans le Plan équilibre, l'éventualité de refuser l'entrée en matière sur le budget 2023, en raison précisément des effets de plusieurs de ces mesures, a été évoquée. Il a assez rapidement et clairement été admis que cette solution n'était pas envisageable et qu'il fallait tout faire pour qu'un budget soit adopté et entre en force dès le début de l'année prochaine. Les conséquences de l'absence d'un budget sont sérieuses et il n'est pas question d'emblée de prendre ce type de risques. Je dis bien d'emblée, car si toutes les propositions faites de rejet de mesures du Plan équilibre sont refusées, l'acceptation finale du budget 2023 n'est pas garantie par l'ensemble de notre groupe.

La CGF a manifesté sa volonté de prendre davantage de temps pour bien appréhender le contenu du Plan équilibre, d'où son renvoi. Il ne faudra pas se limiter à étudier les 85 mesures citées dans le PE 22-26. Les propositions rejetées par le comité de pilotage mériteront qu'on s'y arrête. De même, les mesures envisagées dans le projet Repenser l'Etat dont on ne parle plus tellement devront être portées enfin à la connaissance de la CGF, qui aura un travail important à mener l'année prochaine pour trouver des solutions d'équilibre.

Dans ce travail titanesque, l'évaluation des prestations fournies pour envisager d'en abandonner certaines prendra une place centrale également à nos yeux. La volonté de passer la tondeuse un peu partout, comme on a le sentiment que cela a été fait pour plusieurs mesures, devra être évitée à notre sens. Nous ne souhaitons pas que des programmes d'assainissement soit jugés indispensables tous les cinq ou six ans, comme c'est le cas depuis 2008, plus fortement qu'auparavant. Des mesures structurelles seront douloureuses mais indispensables.

Ces mesures devront être débattues, pas seulement à l'interne de l'administration, ni même à l'interne uniquement de la CGF. Les bénéficiaires de certaines prestations devront être consultés. Un processus participatif devra se mettre en place et chacun aura des efforts à fournir. Il faudra aussi éclaircir jusqu'à quel point les compétences du Législatif et de l'Exécutif seront appliquées de façon rigoureuse. Aujourd'hui encore, tout n'est pas clair de ce point de vue et les débats que nous aurons dans le détail sur certaines mesures le démontreront.

Je me permets d'insister sur cet aspect participatif, car vous avez pu lire que les contestataires du PE 22-26 n'avaient pas de propositions à formuler. Ce n'est pas exact. Par exemple, pour le budget 2022, la Coordination des syndicats (CDS) formule une proposition précise, chiffrée, une ponction salariale progressive devant s'éteindre dans le temps. Le Gouvernement n'en n'a pas voulu, considérant que les hauts salaires étaient trop fortement mis à contribution. La CDS a alors proposé une réduction salariale linéaire de 1,3% toujours pour l'exercice 2022. Le Gouvernement, s'appuyant sur une jurisprudence, comme cela a été indiqué en CGF, s'y est opposé, prétendant que ce n'était légalement pas possible. Il s'est avéré une fois que la jurisprudence en question a été remise à la CGF, qu'il ne s'agissait en fait que d'un avis de droit établi par un fonctionnaire bernois une douzaine d'années auparavant, mais la mesure de réduction linéaire des salaires ne pouvait plus être appliquée.

Cette année, on nous a fait savoir que l'adoption de rubriques négatives dans le budget n'était pas juridiquement défendable. Je prends des pincettes car tout n'est pas limpide à ce sujet, vous l'admettez. Toujours est-il pourtant que trois rubriques négatives ont été adoptées pour le budget 2022 sur proposition du Gouvernement et que des mesures pour atteindre les objectifs visés par ces rubriques ont été prises. Nous y reviendrons dans les débats de détail.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP a souhaité formuler plusieurs propositions en lien avec des mesures du PE 22-26 qui sont introduites dans le budget 2023. On aurait pu imaginer de toutes les contester, mais nous avons voulu aussi faire avancer le débat. Par exemple, la mesure 101 concernant la suppression de l'allègement pour raison d'âge n'est pas contestée, même si nous estimons que ce système présentait des avantages réels pour les employés qui ressentaient une certaine fatigue liée à l'âge. Pour d'autres, des explications nous ont été données et ont été considérées comme satisfaisantes. Nous pensons, par exemple, à la mesure 204 qui prévoit de réduire les charges cantonales en matière d'intégration des personnes migrantes.

En fait, et c'est un peu le problème de plusieurs mesures du Plan équilibre, les effets financiers annoncés ne sont réellement que le résultat de décisions prises antérieurement et pas par les seules autorités jurassiennes. Elles apparaissent dans le Plan équilibre non parce qu'une réflexion vient d'être menée, mais parce qu'elles sont des effets effectifs liés à de précédentes décisions. Juste pour le sourire, et les musiciens de la Police cantonale ne m'en voudront pas j'espère, nous avons aussi abandonné l'idée de refuser la diminution de la subvention versée à cet ensemble musical de haut niveau. Mais dans un premier temps, nous avons considéré que ce genre d'économie, 10'000 francs, est à ce point limité que cela en devient mesquin quand on recherche 40 millions.

Par contre, notre groupe a décidé de soutenir les propositions faites par d'autres qui remettent en cause des mesures contenues dans le PE 22-26. Cela ne signifie pas que nous sommes entièrement opposés à la mesure proposée initialement, mais nous considérons que si une mesure est contestée, elle doit être discutée dans un débat démocratique et transparent au sein de nos instances et avec les bénéficiaires des prestations. C'est dans ce sens que nous soutiendrons la proposition de suppression des effets de la mesure 301 « Réduction ou suppression des marchés au détail ».

Pour conclure, il n'y a pas d'enthousiasme dans nos rangs face à ce budget trop influencé à nos yeux par un Plan équilibre contestable et contesté. Comme déjà dit, nous accepterons tout de même l'entrée en matière et déciderons de l'acceptation de l'arrêté en fonction des décisions qui seront prises dans le détail.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Disons-le d'emblée, c'est à l'unanimité que le groupe PCSI-PVL acceptera l'entrée en matière de l'arrêté lié au budget 2023. Bien sûr, ce n'est pas avec un enthousiasme débordant qu'il le fera, mais il estime qu'il est essentiel que notre administration cantonale puisse disposer d'un budget dès le 1^{er} janvier prochain, coûte que coûte, j'ai envie de dire sans faire de mauvais jeu de mots.

En préambule, nous tenons à remercier la Trésorerie générale, Messieurs Pascal Charmillot et Pierre Bersier, pour la qualité des documents remis et leur réactivité dans la transmission d'informations financières durant les débats de la CGF. Remerciements auxquels j'associe Madame la ministre Rosalie Beuret Siess et l'ensemble du Gouvernement jurassien pour leur disponibilité, leur transparence et la bonne tenue des débats dans un contexte particulièrement difficile.

La situation se complique sérieusement pour nos finances cantonales. Les effets de l'inflation, de la hausse des charges dans le domaine social et en matière d'asile, de l'augmentation des prix de l'énergie, mis en perspective avec les pertes de recettes importantes en lien avec la BNS et la RFFA laissent présager des années particulièrement difficiles. Le Gouvernement l'a bien compris en présentant ces derniers mois une adaptation du Plan équilibre 2022-2026. Comme vous le savez, la totalité des mesures de ce plan ne seront pas débattues puisque le Bureau du Parlement a décidé, sur proposition de la CGF, de traiter l'arrêté du Plan équilibre immédiatement après l'adoption du budget 2023 et non en même temps. Ce sont donc les seules mesures impactant le budget 2023 qui seront débattues aujourd'hui.

Si l'exercice réalisé par le Gouvernement jurassien était indispensable, tout le monde en convient, c'est la méthode qui nous a surpris. Sans doute le temps aura manqué mais il est pour le moins surprenant que la plupart des institutions et acteurs concernés par des coupes budgétaires n'aient pas été plus largement consultés. Résultat, des levées de boucliers tous azimuts et une fragilisation de la démarche pourtant nécessaire. Il suffit de voir les réactions légitimes des communes qui voient les efforts d'économies de l'Etat être neutralisés pour elles alors qu'elles se trouvent déjà en grande difficulté. On ne peut dissocier la situation financière de l'Etat de celle des communes, leur destin est lié.

Le groupe PCSI-PVL regrette amèrement que ce plan de mesures ne s'attaque pas concrètement aux structures. La situation financière de l'Etat est telle que seule une réforme

profonde des structures sera de nature à inverser la tendance. Certes, on y découvre des intentions liées à la modernisation de l'administration, sa digitalisation, sans découvrir concrètement les effets sur l'organisation de l'Etat et les prestations qu'il délivre. Le Gouvernement le dit à l'envie : « Il faudra nous dire quelles prestations l'Etat doit supprimer ». Soit. L'analyse sera faite ces prochaines semaines, mais il serait insupportable à nos yeux de procéder à une coupe sociale et un retrait massif de l'Etat dans certains domaines sans avoir préalablement touché à la structure. Les deux réflexions sont intimement liées. Plus de transversalité entre les départements, regrouper les pôles de compétences et les énergies, décloisonner les services et les départements. Ce chantier doit être lancé immédiatement.

Nous sommes conscients que les agents de l'administration cantonale peuvent se sentir fatigués et agacés par ces mesures successives les concernant, mais nous sommes persuadés que par un dialogue constructif il y a matière à trouver des solutions ensemble. La proposition phare du Gouvernement, concernant les charges du personnel, à savoir l'octroi d'une semaine de congé non payée supplémentaire, ne nous convient pas. Cette approche postule que tous les agents de l'Etat subissent de manière équitable la charge de travail. Or, il n'en est rien. Il suffit pour s'en convaincre d'analyser les secteurs et les fonctions qui ont affiché de très nombreuses heures supplémentaires ces dernières années. Nous sommes persuadés que cette mesure ne fera qu'aggraver la situation dans certains services et en fera apparaître dans d'autres, avec le risque évident que de nouveaux postes soient demandés pour pallier la surcharge de travail. Bref, un autogoal.

Mais il faut aussi se rendre à l'évidence et ne pas éluder la question, il est illusoire de pouvoir atteindre des économies telles que planifiées, de plus de 33 à 37 millions ces prochaines années, sans une maîtrise de la masse salariale. Si notre Parlement refuse la proposition du Gouvernement sur la semaine de congé non payée supplémentaire pour le budget 2023, le groupe PCSI-PVL est d'avis que l'économie correspondante de 1'700'000 francs doit être maintenue pour 2023, sinon les mesures qui vont suivre vont être drastiques et particulièrement douloureuses pour le personnel de l'Etat dans son ensemble. Maintenons donc cet objectif dès 2023. Nous sommes persuadés que cela permettra d'appliquer des décisions rapidement. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le traitement des amendements.

Le groupe PCSI-PVL est aussi d'avis que le plan gouvernemental manque d'ambition sur un point crucial, l'évolution démographique de notre canton. Il ne servira à rien de multiplier les économies si notre population stagne, alors que celle des autres cantons augmente à la vitesse grand V pour certains. L'attractivité du Jura, sa qualité de vie, ses écoles performantes et reconnues au-delà des frontières cantonales, les fleurons industriels de la micromécanique, de l'horlogerie et du médical doivent être autant d'atouts à faire valoir au travers d'un plan de développement démographique. C'est dans cet esprit que nous déposerons ce jour une motion pour lancer un vaste plan d'action démographique pour le Jura. La brillante élection d'Elisabeth Baume-Schneider au Conseil fédéral, qui nous a tous réjouis et rendus fiers, est la démonstration d'un Jura qui gagne. Poursuivons avec confiance sur la voie qu'elle a ouverte et faisons du Jura un canton attractif, visible et ambitieux.

En conclusion, le budget 2023 se présentera comme largement déficitaire, avec un puisement dans la réserve qui

devrait atteindre les 24 à 25 millions de francs, voire plus, si l'on en croit les prises de position majoritaires des groupes sur les différents amendements qui seront débattus. Pas de quoi s'en réjouir puisqu'il ne restera que 4 à 5 millions dans la réserve budgétaire pour les exercices à venir. Il sera donc urgent de travailler ces prochaines semaines le Plan équilibre qui nous est soumis en trouvant de larges consensus entre les formations politiques. Mais une chose est certaine, la réforme structurelle de l'Etat ne peut plus attendre et elle doit s'accompagner d'un plan de mesures destinées à augmenter les recettes publiques en évitant de toucher les plus faibles par des hausses généralisées de tarifs. Malgré une situation compliquée, notre groupe veut rester optimiste et sait que le Jura saura faire face à ces défis financiers au travers de son ingéniosité et de sa volonté, comme il a toujours su le faire par le passé.

M. Mathieu Cerf (PDC) : C'est après de nombreux débats en CGF et au sein de notre groupe que nous pouvons enfin discuter du budget 2023 en plénum. Le premier jet présenté, en parallèle du Plan équilibre à la fin septembre, affichait un déficit de 5,9 millions avec un prélèvement de 21,5 millions dans la réserve pour politique budgétaire. Conscient que la priorité est de mettre à disposition du Gouvernement et de son administration un budget au 1^{er} janvier 2023, le groupe Le Centre conditionne toutefois sa position finale aux discussions et débats à venir concernant les amendements. Notre groupe sera particulièrement attentif au montant final ainsi qu'au montant qui devra être encore prélevé dans la réserve, réserve qui est déjà amputée, comme dit plus haut, de 21,5 millions.

Cela étant dit, notre groupe attendait beaucoup du Plan équilibre qui aurait dû entrer en vigueur en début d'année s'il avait été mené en bonne intelligence et discuté avec les différents partenaires de l'Etat. Avec raison, ce Plan équilibre a été reporté. Corollaire à cette décision, notre groupe est partagé quant à l'idée d'accepter un budget déficitaire sans savoir de quoi l'avenir sera fait sur le plan budgétaire amputé du Plan équilibre. Un avenir qui s'est assombri encore davantage ces dernières semaines avec l'annonce de la fermeture possible de l'entreprise BAT.

Penser que nous allons reconstituer ces prochaines années la réserve budgétaire relève de l'utopie. Dans ce cadre, les 40 millions d'économies à l'horizon 2026, tels que prévus par le Gouvernement, sont insuffisants. Ce montant doit être revu à la hausse. Le grand livre du budget contient 196 pages, nous en avons retenu quelques chiffres et formulé quelques commentaires. Tout d'abord, la baisse de deux des six parts attendues par la BNS. L'anticipation du Gouvernement sur ce thème est à saluer, mais il est à craindre que cette prévision soit encore trop optimiste. Nombreux sont les cantons qui ne tiennent pas compte de l'apport de la Banque nationale suisse dans leur budget.

Cette année, et c'est tant mieux, les employés d'Etat vont enfin toucher au renchérissement avec 2,08%, même si pour l'heure, le principe est mis en ballottage avec la mesure 104 qui prévoit une semaine de congé non payée. Autre observation et pas des moindres, nous dépassons pour la première fois de l'histoire de notre canton le milliard de francs pour les revenus, mais tout autant pour les charges, malheureusement. Au niveau de la dette et pour faire face à un probable manque de liquidité en fin d'année, le budget prévoit une évolution de 19 millions, soit le passage de 387 à 406 millions, ce qui correspond à une augmentation de 248 francs par habitant.

A ces montants, s'ajoutent tout au long de l'année des demandes de crédits provenant des divers départements. Dans cette logique, nous continuerons lentement mais sûrement à creuser la dette de l'Etat. Nous refusons cette perspective. C'est pourquoi notre groupe, comme mentionné tout à l'heure, attend l'épilogue des discussions sur le budget et notamment le montant de la ponction sur la réserve avant de se prononcer sur l'arrêté final. Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble du Gouvernement et particulièrement Madame la ministre Rosalie Beuret Siess, ainsi que Messieurs Pascal Charmillot et Pierre Bersier, pour le travail mené en collaboration avec la CGF.

M. Pierre Parietti (PLR) : Le canton du Jura est confronté à une période trouble. Elle a été troublée par la problématique de la pandémie, elle est troublée par une situation économique partiellement aléatoire, par des préoccupations sociétales qui touchent de plus en plus de monde et, corollaire de toute cette situation, aux problèmes financiers de l'Etat, des communes, des collectivités. Tenant compte de cette situation, il est clair que le Gouvernement, ou que l'Etat dans sa globalité, se doit de rebondir au plus vite et il ne peut s'appuyer sur un oreiller de paresse, comme c'est le cas à certaines occasions.

Voilà dix ans que les budgets proposés et votés présentent des résultats négatifs, cela a été précisé par le président de la CGF, mais cette situation ne peut, ni ne doit durer. Notre président en CGF, expert en la matière, a relevé justement un certain nombre de chiffres représentatifs, conduisant à l'appauvrissement de notre situation toujours plus délicate et des différentes ponctions successives sur ce qui était la fortune du Canton.

Le Gouvernement a fort justement et enfin pris le taureau par les cornes en lançant le Plan équilibre 22-26, passant par certains redimensionnements au niveau du plan d'investissement, recherchant des économies dans différents secteurs et ramenant le déficit de fonctionnement dans le but de respecter le frein à l'endettement. Notre groupe s'est impliqué dans cette démarche dès le lancement de l'opération en évoquant de nombreuses pistes ou suggestions d'économies, tout comme l'ont probablement fait les autres groupes. Toutes les pistes évoquées n'ont évidemment pas été retenues, ce qui est légitime et compréhensible, ce qui ne doit pas signifier qu'elles sont à négliger ou à mettre de côté. On peut espérer même une deuxième phase sur laquelle le Gouvernement doit plancher. Nous aurons dès lors toute latitude de venir ultérieurement avec certaines des pistes évoquées mais non retenues. Nous restons en application des propositions, des décisions et des mises en application.

Nous avons aujourd'hui la tâche de finaliser un budget qui puisse être accepté par une majorité du Parlement. Nous sommes conscients que l'unanimité ne sera pas le résultat de la votation, mais il faut absolument qu'une majorité de ce Parlement prenne ses responsabilités. Ne perdons pas de vue que c'est une première étape et que de nouveaux efforts devront encore être faits dans des délais de plus en plus brefs.

C'est donc avec un sentiment presque de satisfaction ou sans aucun triomphalisme que nous avons pris connaissance du budget proposé qui, d'une certaine manière, reste dans les clous du respect du frein à l'endettement, ce qui permet, s'il y a acceptation par notre Législatif, de gérer le ménage cantonal dès le 1^{er} janvier à venir sans interruption. Dans le cas contraire, évidemment sans respect du frein à

l'endettement, c'est un blocage assuré pour un bon fonctionnement de notre Etat jurassien.

Nous sommes cependant interrogatifs et quelque peu déçus des nombreuses ou trop nombreuses propositions qui seront faites dans le détail du budget, qui apparaissent sur le document qui nous a été remis, mettant en cause, dans le fond, bien des éléments de ce programme à lancer au 1^{er} janvier 2023. Cette situation pourrait bien évidemment conduire à une dérogation du frein à l'endettement, respectivement à un blocage contre-productif des décisions futures. Nous peinons quelque peu à comprendre ces démarches perturbatrices susceptibles du blocage évoqué. Chacun ici dans cet hémicycle devra alors assumer ses responsabilités.

La discussion des chiffres qui suivra par le traitement des positions divergentes, majorité et minorité, émanant des discussions en CGF, permettra ou pas de voir un peu plus clair. Le groupe PLR souhaiterait notamment qu'à l'avenir et comme le font d'autres cantons, cela a déjà été évoqué, que les rentrées aléatoires résultant du partage des résultats de la BNS ne soient pas intégrées dans le compte de fonctionnement de notre Etat jurassien mais qu'elles appartiennent à une réserve librement disponible.

Le groupe PLR garde évidemment comme ligne de conduite le respect du frein, faute de quoi il se réserve d'autres interventions ultérieures pouvant conduire au rejet du budget tel qu'il vous est proposé.

M. Didier Spies (UDC) : Aujourd'hui, oui chers collègues, aujourd'hui, les membres du Gouvernement ont atteint leur objectif par une stratégie et pas par une tactique. Ils ont refilé la patate chaude au Parlement, et quand la patate chaude est restée trop longtemps sans être dégustée avec de la crème fraîche et des herbes, alors elle commence à pourrir. Je parle en mon nom et uniquement en mon nom personnel, même si certains de mon groupe sont du même avis.

Gouverner, c'est prévoir. Le Gouvernement jurassien est dépassé par les événements. L'Exécutif cantonal ne veut pas prendre ses responsabilités, ses responsabilités envers la caisse de l'Etat, la gestion des collaborateurs, une vision à moyen et long termes de l'avenir financier de notre Canton et donc également envers la population jurassienne. Les ministres ne veulent pas prendre de risques. Mais gouverner, c'est également prendre des risques et des décisions fortes et parfois impopulaires qui ne vont logiquement pas plaire à toutes et à tous.

Pour avoir des finances équilibrées dans notre canton, il faut prendre des décisions et préparer un plan d'action sur plusieurs années. Il faut surtout discuter et négocier avec les partenaires, comme par exemple les communes, le Parlement et tous les autres acteurs touchés par les finances cantonales. Il faut oser, aller au front, prendre son bâton de pèlerin et annoncer la direction à prendre pour l'ensemble du canton, encore une fois discussions/négociations, mais toujours en restant sur le chemin pour atteindre l'objectif fixé, faire des économies.

Mais le Gouvernement ne peut pas être pris au sérieux avec les propositions faites au budget 2023. Personnellement, je suis très déçu du travail fourni par l'Exécutif et je dois dire ici à la tribune, non, pas comme ça. Il faut faire de grandes économies et les ministres montrent l'exemple, ils veulent des secrétaires généraux. Cette proposition reflète

très bien l'ensemble des mesures proposées par le Gouvernement, des mesures aux propositions provocatrices envers le Parlement, les communes et surtout envers la population jurassienne. Un travail de cette qualité doit directement retourner vers son auteur.

En 2022, nous pouvons attendre du Gouvernement, qui avait une mission bien précise au niveau des économies, un travail beaucoup plus accompli que cela. Je ne suis pas d'accord de jouer à un jeu que le Gouvernement a imaginé imposer au Parlement en lui transmettant ce budget. Chers collègues, l'Exécutif cantonal ne prend pas au sérieux le Parlement jurassien, ni ses citoyens. Il faut refuser l'entrée en matière et arrêter de se faire manipuler. Je suis un représentant d'un parti, d'une partie de la population libre, neutre, surtout indépendant, et je ne peux pas accepter le budget que le Gouvernement nous propose. Je prends mes responsabilités et je renvoie le travail incomplet à son auteur. Merci pour votre attention et j'espère surtout que d'autres élus en feront de même.

M. Yves Gigon (UDC) : Le Gouvernement se félicite d'avoir pris ses responsabilités dans le cadre du budget 2023. Il portera pourtant seul la responsabilité d'un échec éventuel. Face à la situation catastrophique de nos finances, il faut trouver environ 40 millions jusqu'en 2026. Il a demandé aux différents groupes parlementaires en début d'année de faire des propositions à la louche pour réduire le déficit. Cela aurait dû conduire à une discussion rapide avec les parties concernées et un début anticipé de discussions à la CGF afin de négocier les possibilités de revenus supplémentaires ou de diminutions de charges. Alors qu'il n'a fait que transmettre un projet de budget fait de bric et de broc en octobre, comme d'habitude, sans lignes directrices, sans négociations avec les partenaires concernés, sans faire l'inventaire concis des prestations, base sur laquelle le Parlement aurait pu trouver un consensus.

Plan d'équilibre, je ne vais pas prolonger, tellement bien négocié, tellement bien préparé, tellement bien présenté, qu'il a été renvoyé *sine die*. Tant sur le fond que sur la forme, ce budget n'est pas acceptable. Le Parlement, via la CGF, n'a pas eu le temps de le travailler, de le négocier et de trouver des consensus.

Le Gouvernement n'a pas pris conscience de la gravité de la situation. Il n'a pas pris ses responsabilités mais il s'en est déchargé. Et ce qui m'a fait sortir de mes gonds, c'est qu'il a eu le culot de proposer des secrétaires généraux : 1 million par année, une des seules mesures structurelles pour le décharger de certaines tâches. Je vais peut-être être quelque peu provocateur, mais c'est un peu comme si une famille qui rencontre de graves difficultés financières engage une femme de ménage en restreignant le budget nourriture des enfants pour la payer. Vous l'aurez compris, il faut renvoyer ce budget à l'expéditeur et refuser l'entrée en matière. A titre personnel, si l'entrée en matière est acceptée, je m'abstiendrai sur la plupart des amendements.

Mme Irène Donzé (PLR) : Que d'encre et de salive ce budget aura fait couler. Les discussions sur le Plan équilibre ayant été reportées de quelques mois, nous discutons aujourd'hui uniquement du budget et des mesures d'économies qu'il contient, et quelles discussions. Notre Canton est au bord de la faillite. Les perspectives sont très mauvaises. La fortune se rapproche de zéro très rapidement et nous n'aurons alors plus de marge de manœuvre pour rien faire.

Lorsqu'on discute avec les groupes, une grande majorité des partis sont d'accord que nous devons faire des économies, mais une fois qu'il faut prendre des décisions et trancher, le nombre de volontaires est bien moins grand. On ne veut ni vexer les uns, ni priver les autres, ni prendre de risques ou se mouiller. Je vous avoue volontiers que lorsque j'ai parcouru la liste des propositions que nous devons passer tout à l'heure, j'en suis restée perplexe. Est-ce que, dans ce Parlement, nous allons continuer encore longtemps à mettre la tête dans le sable et faire comme si tout allait bien ? Mesdames et Messieurs les Députés, nous devons prendre nos responsabilités d'élus et agir en fonction de la situation financière de notre Canton que personne ne semble contester.

Depuis sa création, notre Canton vit au-dessus de ses moyens, depuis de nombreuses années, et ce n'est pas le député Schweingruber qui me contredira. Nous demandons une analyse des prestations et des tâches, cela dans l'objectif avoué de réduire la structure de notre Etat. Trop de prestations, trop d'employés, trop de dépenses et, ma foi, un bassin de population trop restreint pour permettre d'être efficace. Nous devons absolument revoir le fonctionnement de l'Etat, quelles prestations sont indispensables et imposées par la loi et lesquelles ne le sont pas.

En décembre 2021, le Parlement a demandé au Gouvernement de réaliser des économies de 40 millions. Quel grand moment de sagesse. Par contre, pour construire ces 40 millions, les partis n'ont pas voulu d'un nouvel OPTI-MA et le Gouvernement a donc travaillé pour présenter un paquet complet de mesures d'économies. Personne ne souhaiterait devoir prendre des mesures et ces dernières ne font pas plaisir. Par contre, dire que le Gouvernement n'a pas fait son travail n'est pas correct. Les analyses ont été faites et les propositions sont sur la table. Une chose que je regrette dans ce dossier, mis à part le fait qu'on n'arrive pas au montant de 40 millions pour 2026, c'est que pour expliquer comment les économies allaient se faire, il a fallu lister toute une série de mesures qui sont de la compétence du Gouvernement ou des départements. Le Parlement ne devrait même pas avoir à parler de ces points, ce n'est pas de sa compétence et pourtant ils nous occuperont une bonne partie de la journée.

Concernant le budget 2023, nous ne pouvons pas déroger au frein à l'endettement sous peine de devoir passer au peuple. Il pourrait y avoir aussi une volonté de refuser le budget. Dans ces deux cas, cela signifierait démarrer l'année sans budget et cela pour plusieurs mois. Il est certain que ça serait une manière très efficace de faire des économies, étant donné qu'aucune dépense autre que les dépenses liées ne pourraient être faites. Mais est-ce réellement la bonne solution ? Les propositions à traiter font plus ou moins table rase de l'ensemble des mesures d'économies proposées par le Gouvernement. Est-ce bien raisonnable ? Oui, certaines mesures ne sont peut-être pas optimales, mais alors où sont les propositions concrètes pour compenser ces montants ?

Pour ma part, il est exclu que la compensation de ces montants se fasse à travers une réévaluation du montant perçu des impôts. C'est à la réduction de la structure et des dépenses de l'Etat que nous devons travailler. De la même manière, effectuer des prélèvements supplémentaires à la réserve pour politique budgétaire est une solution de facilité. Certes, la réserve existe et peut être utilisée, mais avec les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui sur les mesures

proposées, est-ce que les groupes sont bien conscients du fait que le problème sera reporté sur l'année 2024 en pire ? En effet, il faudra trouver de nouvelles mesures en complément à celles faites par le Gouvernement. Nous en avons quelques-unes en réserve, pas sûr qu'elles plairont à certains.

J'en profite également pour inviter le Gouvernement à mettre en œuvre l'ensemble des mesures d'économies qui sont de sa compétence, peu importe les discussions d'aujourd'hui à leur sujet. Le budget octroie un montant maximal à dépenser, le Gouvernement peut bien décider de dépenser moins. Politiquement, le Parlement devrait s'en remettre. Vous l'aurez peut-être compris, je refuserai l'ensemble des propositions qui visent à supprimer les économies proposées par le Gouvernement si elles n'ont pas été compensées par une autre économie réalisée en 2023. Autant dire qu'*a priori*, je les refuserai toutes.

M. Loïc Dobler (PS) : Je n'avais pas prévu d'intervenir et j'interviens en mon nom personnel, c'est pour cette raison que je ne suis pas intervenu au moment où les membres de la commission avaient la parole. Je suis interpellé par le nombre de critiques que j'entends à l'égard du Gouvernement. Un certain nombre d'entre elles sont justifiées, parfois dures, parfois et souvent totalement déplacées. En revanche, j'entends très peu de critiques sur le Parlement, respectivement d'autocritiques sur notre fonctionnement. Beaucoup de « il y a qu'à », « faut que », mais peu d'alternatives proposées.

Il y a de cela quelques années, le précédent plan d'économies était critiqué car pas assez démocratique. Cette fois, il serait trop technocratique. Arrivera-t-on un jour à trouver une majorité politique autrement que pour reporter les responsabilités qui sont les nôtres ? Osons le vrai débat de société, comme le prévoit le frein à l'endettement vaudois : les pistes d'économies mises en regard à une adaptation de la quotité d'impôt. Car le vrai débat se situe à ce niveau-là et nous pourrions avoir de vrais débats politiques, que personnellement je suis prêt à mener, sur cette question-là.

J'entends que le Gouvernement nous refile la patate chaude. C'est au mieux une plaisanterie, au pire de la malhonnêteté. L'année dernière, nous exigeons du Gouvernement qu'il trouve 40 millions d'économies. En 2022, nous disons que nous n'avons pas assez de temps pour étudier les pistes d'économies proposées par le Gouvernement. Quand on veut, on peut. Quand il y a une volonté politique, il y a la possibilité de trouver les mêmes majorités politiques.

Toute la population a été invitée à faire des propositions, les institutions indirectement aussi. Certaines de ces propositions ont été écartées. Pour certaines d'entre elles, j'ai envie de dire, à titre personnel, heureusement. Par contre, je constate qu'aucun groupe parlementaire n'a repris ces propositions dans le cadre du débat budgétaire. Ce n'est pas parce qu'elles ont été écartées par le Gouvernement que les groupes parlementaires avaient l'impossibilité de les reprendre par la suite.

On nous dit ensuite que le débat sur le frein à l'endettement ne peut plus avoir lieu parce que ça serait la solution de facilité. Aujourd'hui, on constate qu'on est véritablement dans une impasse par rapport au système que nous avons quant à ce frein à l'endettement. Je l'ai évoqué, le système vaudois est à ce titre très intéressant à étudier. L'impasse du frein à l'endettement se concrétise par l'instauration d'écritures négatives au budget. Mesdames et Messieurs,

est-ce que cela c'est prendre nos responsabilités ? Si pour respecter le taux d'autofinancement il suffit d'inscrire des écritures négatives à partir de l'année prochaine, nous n'aurons effectivement plus aucun problème à respecter le frein à l'endettement. On créera une rubrique budgétaire qui s'appellera écritures négatives visant à respecter le frein à l'endettement et nous le respecterons ainsi chaque année. Personnellement, et par rapport à ma tendance politique, c'est peut-être un système qui pourrait effectivement convenir mais je crois que lorsqu'on a des dispositions légales qui ont été acceptées en votation populaire, la moindre est de les respecter. Et si ce n'est pas possible de les respecter, de mener un débat sur cette question, à savoir est-ce qu'il faut adapter ces dispositions légales et, cas échéant, soumettre cette question à la population jurassienne ?

Je crois que nous avons la nécessité aujourd'hui de prendre nos responsabilités collectivement, et je le dis avec toute l'amitié que je porte à l'ensemble de mes collègues de la commission de gestion et des finances, d'avoir des membres de la commission de gestion et des finances qui soient des représentants du peuple jurassien et non pas des commissionnaires de leur groupe parlementaire et qui soient prêts à prendre leurs responsabilités.

On a cité plusieurs fois aujourd'hui l'élection du Conseil fédéral. J'ai bien aimé ce qu'un autre élu au Conseil fédéral a dit, à savoir Monsieur Röstli en citant Adolf Ogi : « Est-ce que je veux ? Est-ce que je peux ? » Je serais tenté d'ajouter « Est-ce que je dois ? » Et de compléter ainsi, « Est-ce que je veux faire des économies ? Non. Est-ce que je le peux ? Je l'espère. Et Est-ce que je le dois ? Certainement. » La balle est dans le camp du Parlement, uniquement du Parlement, alors au travail.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Le budget 2023 - puisque c'est bien du budget dont nous traitons à l'heure actuelle, ce jour - qui vous est soumis, s'inscrit dans deux tendances. Deux tendances aux conséquences lourdes pour la population et les finances publiques, auxquelles nous devons pourtant faire face de manière simultanée.

Vous me permettrez par ailleurs que j'intervienne un peu plus tard sur les critiques qui ont eu lieu à cette tribune sur le Plan équilibre qui a également passablement pris du temps dans le débat sur ce budget, ce qui est bien légitime, et que je revienne notamment sur certains propos que j'estime inacceptables.

Dans un contexte général marqué depuis plus de deux ans par la crise sanitaire, par plusieurs mois de guerre en Ukraine ainsi que par la reprise de l'inflation, la première tendance se caractérise par la hausse généralisée des taux d'intérêt et surtout par la croissance des coûts de la santé et des prix, dont ceux de l'énergie. Cette situation induit non seulement une pression sur le pouvoir d'achat des Juras-siennes et des Jurassiens mais également sur les finances publiques. La seconde tendance est celle identifiée dans le cadre du plan financier, dont la première actualisation portée à votre connaissance fait état de déficit oscillant entre 34 et 50 millions avant les effets du Plan équilibre 22-26.

A noter que ces déficits intègrent des recettes en provenance de la BNS à hauteur de quatre parts, soit 22,9 millions, dont les versements ne semblent pas être garantis à l'heure actuelle. Ainsi, bien que la période soit défavorable à l'acceptation de réformes ambitieuses, le budget 2023 se

doit également d'anticiper cette seconde tendance et notamment les deux déficits parmi les plus importants attendus de l'histoire de notre jeune canton, prévus en 2024 et 2025.

L'équation, vous en conviendrez, est complexe. D'une part, soutenir la population, d'autre part, garantir des prestations de qualité sur la durée. C'est dans cette optique que le Gouvernement s'est efforcé d'élaborer le budget 2023, mais également le Plan équilibre. Comme convenu avec le Parlement l'an dernier, l'objectif a consisté à présenter une première tranche d'économies, tant sur le compte de fonctionnement que sur celui des investissements, en l'occurrence 11 millions en 2023, et de préserver au mieux la réserve pour politique budgétaire. La raison en est évidente, la barre à franchir dès l'année prochaine et pour chaque année successive va être haute, très haute.

Le déficit du budget 2023, avant le prélèvement dans la réserve et avant les mesures d'économies, se chiffre à 36 millions. Pour être clair, ce déficit de 36 millions a pu être réduit à 6 millions, tant par un prélèvement de 21,5 millions dans la réserve pour politique budgétaire que par des mesures du Plan équilibre s'élevant à 9 millions dans le compte de résultat. Vous le savez, tout montant supplémentaire prélevé dans la réserve devra être compensé au budget 2024 par des économies structurelles. Il ne s'agit que d'un report limité d'une année. Parmi les événements qui viendront péjorer de manière cumulative le budget 2024 par rapport à celui de 2023, il est possible de citer, par exemple, la fin de la mesure OPTI-MA 125, la mise en œuvre de l'initiative pour des plaques moins chères ou encore la baisse du dernier pallier avec un taux d'imposition pour les entreprises réduit de 16 à 15%, comme prévu dans le cadre de la RFFA.

Un déficit de 50 millions tel que projeté avant des mesures d'économies implique pour l'Etat de devoir emprunter dès 2024 pour financer les charges courantes. Les effets sur la dette et la fortune ne sont pas admissibles sous l'angle financier puisque la progression de la dette qui en découlerait et la baisse de la fortune laisseraient la place assez rapidement au découvert.

Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement, qui a consacré de nombreuses séances à construire et arbitrer les mesures du Plan équilibre, est dans la même position que vous. Nous nous engageons en politique pour y améliorer les conditions-cadres selon nos valeurs, développer des projets et investir dans des infrastructures d'avenir, c'est évident. Autre constat évident, nous occupons nos fonctions par tous les temps et même, voire surtout, par mauvais temps. Faire face à la situation tout en se projetant dans l'avenir, c'est de la responsabilité des élus et il me semble que c'est ce que j'ai entendu plusieurs fois à cette tribune ce matin.

C'est désormais un fait et non plus une hypothèse, les années qui viennent ne pourront pas respecter structurellement le frein à l'endettement si rien n'est entrepris rapidement. Par rapidement, et là je tiens à clarifier les choses, j'entends au plus tard dans les quatre mois. Quatre mois afin de tenir compte des adaptations légales nécessaires pour faire entrer des mesures au 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu du contexte déjà particulier par rapport aux différentes crises vécues de manière simultanée, il importe aux autorités de favoriser la visibilité et la sérénité. Les travaux en lien avec le programme d'économies doivent continuer à être menés dans un rythme soutenu afin de permettre

à chaque partenaire d'anticiper les différentes conséquences. La période d'insécurité se doit d'être la plus courte possible. Sur le fond, nous savons toutes et tous que nous sommes à la croisée des chemins. L'orientation souhaitée par le Parlement pour dégager rapidement des économies est désormais plus qu'attendue et ce n'est pas là un report de responsabilité.

J'ai entendu à plusieurs reprises le fait qu'on refilait la patate chaude au Parlement. Je me permets de rappeler que le budget est une prérogative du Parlement. Annoncer la direction, nous avons annoncé la direction, le Gouvernement a pris ses responsabilités sur mandat du Parlement pour élaborer un programme d'économies qui a été soumis. J'entends encore que le temps manque, certes, alors un mois, personnellement, excusez-moi, je compte onze semaines. Le Parlement a eu onze semaines pour traiter du budget. Il a décidé de prendre davantage de temps pour traiter du Plan équilibre, un temps supplémentaire permettra et, je l'espère, de trouver un consensus et des compromis par rapport à des mesures. Sachez qu'en parallèle le Gouvernement n'a pas eu beaucoup plus que quatre à cinq mois pour élaborer ce même Plan équilibre. Donc à un moment donné, il s'agit aussi de faire preuve de responsabilité, certes partagée.

Je pense qu'on est aujourd'hui tous dans le même bateau, mais il faut aussi qu'il y ait une capacité à travailler ensemble et à ne pas se délester de sa responsabilité en prenant des propos qui, pour ma part, étaient inacceptables à cette tribune, voire pour certains mensongers, et également aller de l'avant et faire des propositions parce que nous attendons ces propositions. Dans cette optique, le Gouvernement a entrepris, il y a plus d'un an et demi, et je tiens à rappeler un an et demi, un travail d'explication, de clarification et de sensibilisation sur la situation financière. Des rencontres se sont déroulées avec les partis et les groupes politiques pour présenter les enjeux.

Les défis sont donc connus des groupes politiques et cela s'est confirmé par l'adoption, il y a un an, d'un arrêté demandant au Gouvernement d'élaborer un programme d'économies à hauteur de 40 millions. La CGF a été informée tout au long du processus et les groupes politiques ont été invités à transmettre des pistes d'économies. J'entends aujourd'hui que le processus, et notamment la période de consultation, est remise en question. Je tiens juste à préciser que, dès le départ, la CGF a été informée en février de cette année. Le processus a été présenté en commission de gestion et des finances. A aucun moment ce processus n'a été remis en question. Les éléments, dès le départ, dès le début de l'année étaient connus par les membres de la commission de gestion et des finances, sur la manière dont nous allons être obligés de travailler, sachant que nous devons travailler et avancer très rapidement avec des ressources extrêmement limitées. Je vous rappelle que, pour l'essentiel, le travail sur ce Plan équilibre s'est fait avec du personnel de l'administration qui, à l'exception d'un mandat externe, a dû libérer du temps et prendre du temps pour travailler.

On peut évidemment critiquer tout ce qu'on veut, mais à un moment donné il s'agit aussi de se donner les moyens pour aller de l'avant. Inutile dès lors de crier trop fort, le Gouvernement a entendu vos critiques, les mesures présentées ne vous paraissent pas adéquates, la consultation a manqué, la méthode est même qualifiée pour certains d'opaque, il s'agit de travailler sur la structure, sur les prestations. Soit, le Gouvernement est à l'écoute et la première séance de

janvier de CGF, je me réjouis d'ores et déjà de vous entendre toutes et tous avec des propositions concrètes, prêtes à dégager des compromis et des consensus pour aller de l'avant.

L'énergie et la créativité déployées depuis plus de deux mois pour s'opposer à ce programme sont à relever. Le Gouvernement ose croire que l'élan sera tout aussi grand pour élaborer avec lui les mesures d'économies nécessaires pour les années 2024, 2025, 2026 et suivantes. Le temps presse et les contre-propositions d'économies structurelles se font attendre. A la période de contestations, nous osons croire que succédera celle de la construction de consensus et de concertation nécessaires au processus parlementaire et au bon fonctionnement de l'Etat. Des compromis politiques ont été trouvés au sein du Gouvernement pour présenter le budget 2023. Ceux-ci tiennent compte du pouvoir d'achat, et ceci malgré les baisses substantielles en matière de recettes, comme la diminution de 6,3 millions de versements de la RPT, comme l'a précisé le président de la CGF, et de deux parts aux excédents de la BNS, soit 11,4 millions.

Les trois faits les plus marquants de ce budget en matière de politique sectorielle représentent un total de 15,3 millions. Ils se déclinent ainsi. Tout d'abord, une augmentation des prestations sociales...

La présidente : Madame la Ministre, je m'excuse, vous aurez besoin d'un temps supplémentaire je pense ?

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Oui, volontiers.

La présidente : Le Parlement est-il d'accord de lui accorder ce temps ? Oui.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Je vous remercie Madame la Présidente pour ce rappel. Donc les trois faits marquants que l'on peut motiver sur ce budget 2023 et qui représentent un total de 15,5 millions. Le premier, une augmentation des prestations sociales à hauteur de 5,4 millions, qui intègre à la fois des montants supplémentaires en faveur des institutions sociales jurassiennes, des prestations complémentaires et la réduction des primes maladie. Le deuxième fait marquant consiste en des adaptations fiscales pour 3,8 millions qui permettent de corriger la progression à froid. Ces manques à gagner pour l'Etat visent à supprimer les effets de l'inflation, tant dans les déductions que dans l'échelle progressive des taux d'imposition. Enfin, une augmentation des charges de personnel pour un montant de 6,1 millions par l'indexation qui est octroyée pour la moitié du renchérissement et par l'annuité. Ce chiffre intègre les mesures du Plan équilibre 23 que sont la suppression du programme lié à l'âge et les cinq jours supplémentaires de congé non payés. Il est également pris en compte les ressources nécessaires pour adapter les structures de l'Etat en lien avec les défis qui l'attendent, notamment celui relatif à la modernisation.

Là aussi, permettez juste que je fasse une petite brève par rapport à ce qui a été reproché aujourd'hui au Gouvernement. Nous entendons, depuis le début de cette séance, la nécessité de revoir nos structures, de moderniser l'Etat. Et au moment où des propositions concrètes sont posées sur la table, avec des cahiers des charges clairs - et je me permets de dire que l'analogique qui a été faite par Monsieur le député Gigon à la tribune, est quelque peu déplacée - on entend que c'est pas du tout adéquat.

Comme vous le savez, l'Etat dispose aujourd'hui de la même structure que depuis son entrée en souveraineté alors que le budget a triplé depuis lors. Il est indispensable, pour fonctionner dans la transversalité, dans la cohérence, dans une meilleure gestion et dans une meilleure efficacité, de pouvoir moderniser aussi nos structures. Le projet de modernisation et les secrétaires généraux doivent s'inscrire dans cette volonté également d'analyse des prestations.

Les recettes en lien avec le budget 2023 ont été estimées sur la base d'une conjoncture économique favorable. Les recettes fiscales des personnes morales progressent de 41 millions aux comptes 2021 à 51 millions au budget 2023, soit une augmentation annuelle moyenne de 12%. Dans le contexte actuel, en prenant en considération les risques d'approvisionnement en matières premières et en électricité, il s'avère difficile d'adresser comme reproche au Gouvernement de faire preuve de pessimisme.

Permettez-moi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, de conclure en rappelant le cadre de ce budget. Vous avez à vous prononcer sur la dotation des rubriques budgétaires qui vous sont présentées. Les délégations de compétences prévues par les différentes dispositions légales et les prérogatives du Gouvernement demeurent valables. Le Parlement peut toutefois délivrer un message politique sur l'une ou l'autre rubrique. Le budget qui résultera des débats, s'il ne respecte pas le frein à l'endettement, devra être présenté au peuple pour approbation. Dans l'intervalle, le résultat est le même qu'un refus de l'arrêté. Il n'y a pas de budget. Le Gouvernement vous encourage vivement à éviter une telle situation.

Le budget 2023 de l'Etat jurassien présente, avant le débat, un déficit de 5,9 millions de francs après un prélèvement dans la réserve pour 21,5 millions de francs et les investissements nets pour 31,1 millions de francs. Le degré d'auto-financement de 80,7% respecte le mécanisme de frein à l'endettement.

Je tiens encore, au nom du Gouvernement, à remercier la Trésorerie générale, en particulier Messieurs Pascal Charmillot et Pierre Bersier, les membres de la CGF et notamment son président, André Henzelin, dont le rapport a été aussi clair que complet, et le secrétaire du Parlement, ainsi que l'ensemble des personnes largement sollicitées cette année dans le cadre du Plan équilibre 22-26.

En conclusion, je vous recommande, au nom du Gouvernement, d'approuver l'entrée en matière et le budget 2023 tel qu'il vous a été présenté. Le Gouvernement soutiendra l'ensemble de ses propositions initiales, tout en s'abstenant sur l'amendement no 180. Compte tenu des réitérées explications déjà données en CGF, il se réserve le droit de monter ou non à la tribune en fonction des débats.

La présidente : L'entrée en matière étant combattue, nous passons au vote.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 51 voix contre 7.

26. Résolution no 218

Soutien aux Iraniennes et aux Iraniens dans leur lutte pour la liberté
Leïla Hanini (PS)

Mahsa Amini est morte le 16 septembre dernier, assassinée par la police des mœurs à Téhéran pour avoir « enfreint le code vestimentaire » de la République islamique en laissant dépasser une mèche de cheveux de son voile. Cette jeune kurde iranienne avait 22 ans.

Hadis Najafi, 21 ans, a été tuée de six balles quelques jours plus tard par la police alors qu'elle manifestait. Mais il y a aussi Nika Shakarami et Sarina Esmailzadeh et tant d'autres victimes de la répression du régime iranien. Toutes ces victimes ne rêvaient que de liberté et d'égalité.

En Iran, il est vrai que la liberté n'est pas réalité, encore moins lorsqu'on est une femme : nager, faire du vélo, pratiquer du sport à l'extérieur sont des activités prohibées, alors que voyager ou encore travailler nécessite l'accord de leur mari.

Depuis le 16 septembre dernier, des jeunes femmes, étudiantes et écolières, sont les porte-voix de manifestations pour la liberté, notamment des femmes, qui ont lieu en Iran. Elles scandent des slogans antigouvernementaux, enlèvent leurs foulards et affrontent les policiers. Les commerçants et universitaires font également partie de ce mouvement d'ampleur et manifestent un peu partout en Iran, au péril de leur vie. Malgré les arrestations arbitraires, la répression sanglante, les tirs à balles réelles sur les manifestantes et manifestants, les coups de matraque, la contestation ne faiblit pas.

Selon l'ONG Iran Human Rights (IHR), le bilan fait état de 304 personnes tuées dans la répression¹. 23 enfants de 11 à 17 ans feraient partie des victimes « tuées par les forces de sécurité » selon Amnesty International².

De plus, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme fait état de plus de 15'000 arrestations, dont au moins 20 font l'objet d'accusations punissables de la peine capitale. A l'heure actuelle, deux manifestants ont déjà été exécutés en public, en représailles des manifestations³.

La République et Canton du Jura, pour laquelle l'esprit d'entraide et de solidarité internationale est ancré dans sa Constitution, se doit de soutenir, d'entendre et de donner un écho aux voix des Iraniennes et Iraniens qui luttent pour la démocratie et la liberté.

Par cette résolution, le Parlement jurassien :

- condamne avec force la répression violente des manifestations pacifiques, ainsi que les arrestations arbitraires ;
- exprime sa solidarité et son admiration envers le peuple iranien, dans son ensemble et sa diversité, qui lutte pour davantage de liberté, de justice et pour le respect de ses droits fondamentaux ;
- soutient les demandes légitimes de femmes qui s'opposent au voile obligatoire et qui réclament le libre choix de leur tenue vestimentaire, ainsi que l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

De plus, il demande au Conseil fédéral de mener toutes les actions qu'il jugera utiles en faveur du peuple iranien, notamment le soutien aux organisations de défense des droits humains et des droits des femmes en Iran, également la reprise des sanctions de l'Union européenne et l'engagement actif en faveur des missions de l'ONU pour les droits humains.

¹<https://iranhr.net/en/articles/5572/>

²<https://www.amnesty.ch/fr/pays/moyen-orient-afrique-du-nord/iran/docs/2022/au-moins-23-enfants-tues-dans-les-manifestations>

³<https://www.rts.ch/audio-podcast/2022/audio/nouvelle-execution-publique-d-un-homme-en-iran-lie-aux-manifestations-25885349.html>

Mme Leïla Hanini (PS) : Cela fait désormais trois mois que Mahsa Amini, une jeune kurde-iranienne de 22 ans a été assassinée par la police des mœurs à Téhéran. Pour quel motif ? Celui d'avoir enfreint le code vestimentaire de la République islamique en laissant dépasser une mèche de cheveux de son voile. Depuis, le peuple iranien s'est soulevé, mené par les femmes du pays, fer de lance des manifestations, et est aujourd'hui uni au-delà des classes sociales du fait d'être une femme ou un homme, d'être commerçant, avocat, étudiant ou étudiante. Il a mis en place une véritable révolution en quête de liberté, d'égalité, que le régime actuel ne peut incarner.

Mais manifester dans les rues de Téhéran ou encore de Shiraz, c'est aussi risquer sa vie à chaque instant. Arrestations arbitraires, tirs à balles réelles, coups de matraque, en bref la répression est sanglante mais la contestation ne faiblit pas. Devant un bilan de plus en plus lourd, plus de 300 personnes tuées, dont des enfants, les exécutions de manifestants en public, les arrestations et la torture dans les prisons, il est plus que temps que les différentes nations apportent leur soutien au peuple iranien.

La République et Canton du Jura, en tant qu'Etat souverain, est en droit de revendiquer un tel soutien. C'est pourquoi nous tenons à manifester notre solidarité envers les Iraniennes et les Iraniens qui luttent pour le respect de leurs droits fondamentaux. En outre, nous demandons également au Conseil fédéral de mener les actions qu'il jugerait utiles en faveur du peuple iranien, soutien aux organisations de défense des droits humains et des droits des femmes en Iran mais également reprise des sanctions de l'Union européenne. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien à cette résolution.

Au vote, la résolution no 218 est acceptée par 43 députés.

(La séance est levée à 11.55 heures.)